



Driss Lachgar : *Les conclusions des consultations sur les lois électorales ont été soumises au chef du gouvernement*

*Le but est de lutter contre l'abstention politique et de renforcer la participation et la représentation des femmes et des jeunes*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9139

Lundi 12 Octobre 2020

En toute... *Libé*

## Marginalisée, la femme marocaine ?

*Tout porte à le croire*



*Ce n'est sûrement pas fait pour honorer l'homme marocain*

Lire Page 3

### Relance salvatrice

La relance économique pour pallier les conséquences de cette pandémie qui est loin d'avoir touché à sa fin tout en remédiant au déficit et autres dysfonctionnements mis en lumière par la crise actuelle.

Tel a été le mot d'ordre qui ressort en premier du discours prononcé par Sa Majesté le Roi à l'ouverture de la session parlementaire d'automne.

Une feuille de route claire et précise est exposée par le Souverain concernant cette relance qui sera axée sur un investissement stratégique à travers le « Fonds Mohammed VI pour l'investissement », le but étant de soutenir les secteurs productifs. Le chiffre de 38 milliards de dirhams annoncé à propos des investissements attendus à moyen terme souligne toute l'importance qui est donnée à cette relance économique voulue par le Roi.

Il est acquis que l'on ne peut parler de développement économique si cela ne se ressent pas sur le quotidien du citoyen. Aussi la relance attendue doit-elle obligatoirement passer par la promotion du secteur social. Le discours Royal rappelle, à cet effet, la nécessité de la couverture médicale. Une deadline est même fixée à ce propos : cela doit se faire fin 2022 au plus tard. Le même intérêt est accordé à l'élargissement de l'accès aux allocations familiales, au système de retraite et à l'indemnité pour perte d'emploi.

Le monde rural ne sera, par ailleurs, pas en reste. Un million d'hectares de terres agricoles devront être mises à disposition d'investisseurs et autres ayants droit.

Autant de projets nourris et d'efforts consentis. Ce qui, cela va sans dire, nécessite l'adhésion de tous. Les mentalités doivent suivre à ce propos. A commencer par la vigilance dont on doit faire preuve pendant cette crise sanitaire. Mais, le gouvernement est, en outre, appelé à procéder tout autrement dans les nominations aux postes supérieurs, comme expressément souligné dans le discours Royal. Il se doit d'« opérer une révision profonde des critères et des procédures de nomination afin d'inciter les compétences nationales à intégrer la fonction publique et à la rendre, in fine, plus attractive »...

Privilégier et intéresser les compétences authentiques, tout un chantier.

**Libération**

# Driss Lachguar : *Les conclusions des consultations sur les lois électorales ont été soumises au chef du gouvernement*

*Le but est de lutter contre l'abstention politique et de renforcer la participation et la représentation des femmes et des jeunes*



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a affirmé lors de son passage à l'émission Madar Al-Ghad sur la chaîne d'information Al-Ghad, que les conclusions des consultations sur les lois électorales ont été soumises au chef du gouvernement par le ministre de l'Intérieur, en dépit des divergences sur certains points, dont celui du quotient électoral.

Il a souligné que 99% des partis politiques sont unanimes sur l'ensemble des réformes dont le but est de lutter contre l'abstention politique et de renforcer la participation politique et la représentation des femmes et des jeunes.

«Le gouvernement est dans l'obligation de soumettre ces lois au Parlement et de respecter la divergence des points de vue exprimée lors des consultations», a-t-il précisé, ajoutant que c'est au Parlement de trancher démocratiquement cette question.

Il a expliqué que le quotient électoral actuel profite aux grands partis au détri-

ment des petits, ajoutant que le nombre des sièges d'un parti politique devrait être proportionnel au nombre de votes.

Il y a lieu de souligner que le quotient électoral est actuellement basé sur le nombre de voix valides exprimées, alors que la majorité des partis politiques opte pour un quotient calculé sur la base du nombre des inscrits sur les listes électorales.

Le PJD est le seul parti du champ politique marocain à s'opposer à la révision des dispositions concernant le quotient électoral, car il sert ses propres intérêts.

Dans ce sens, le Premier secrétaire du parti de la Rose craint que le chef du gouvernement, Saâd Dine El Otmani, ne soit contraint, en tant que secrétaire général du PJD, de mettre en œuvre des lois contre lesquelles son parti a voté, compte tenu de la quasi-unanimité des formations politiques marocaines sur la teneur de la réforme des lois électorales.

S'agissant de l'alliance avec le PJD, la position du dirigeant socialiste a été on

peut plus claire. «Nous et le PJD sommes deux partis diamétralement opposés sur les plans de l'idéologie et du référentiel», a-t-il expliqué. Et d'ajouter que l'USFP participe au gouvernement présidé par ce parti sur la base de programmes pragmatiques, rappelant que dans une grande démocratie comme celle de l'Allemagne, la coalition gouvernementale est composée de deux partis diamétralement opposés idéologiquement, à savoir l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et le Parti social-démocrate.

Quant aux futures alliances, le Premier secrétaire de l'USFP a assuré qu'elles «seront dictées par les programmes et les résultats des élections qui détermineront la place de chaque parti dans le champ politique, soit dans la majorité ou dans l'opposition».

A plusieurs reprises, le journaliste de la chaîne Al-Ghad a interrogé Driss Lachguar sur le recul des forces de gauche au Maroc, mais celui-ci lui a répondu que l'USFP a su

garder sa position dans le champ politique malgré les résultats qu'il a obtenus lors des dernières élections législatives, tout en lui rappelant qu'au sein du monde arabe, plusieurs pays se sont effondrés et des partis ont tout bonnement disparu de la scène. Il lui a également rappelé que l'USFP est arrivé en tête des élections en 1998 et 2002, alors que le PJD était minoritaire, mais ce dernier a pu, en 2011 et 2016, obtenir la première place. Cela est la quintessence de la démocratie, selon Driss Lachguar.

Répondant à une question relative au projet de loi sur les réseaux sociaux qui avait suscité moult polémiques et débats au Maroc, le Premier secrétaire de l'USFP a affirmé que c'est le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, qui l'a retiré en vue d'élargir les concertations à l'ensemble des acteurs concernés par le sujet.

Il a, néanmoins, mis en exergue le fait que ce projet n'est pas un projet du ministre de la Justice, mais plutôt du gouvernement.

**Tabet Mourad**

## Le CNDH ambitionne de transformer les centres de détention irréguliers en centres de vie

La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a annoncé quelques éléments de la stratégie du Conseil concernant le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'IER dans le domaine de la préservation de la mémoire et de la réparation collective, et ce lors de la cérémonie d'installation des membres de la Commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Drâa-Tafilalet qui a eu lieu jeudi dernier (8 octobre) à Errachidia.

Selon un communiqué du CNDH, Amina Bouayach a choisi cette région pour annoncer ces éléments de la stratégie du Conseil vu le

symbolisme historique et juridique de ladite région.

La présidente du CNDH a souligné que l'objectif de cette stratégie est de convertir les centres de détention irréguliers et de disparitions forcées en espaces culturels et sociaux et en centres de préservation de la mémoire, ce qui signifie qu'ils deviendront des centres de vie afin que ce qui s'y est passé ne se répète plus.

Et pour la mise en œuvre de cette stratégie, la présidente du CNDH et des représentants des secteurs gouvernementaux concernés et des autorités locales ont effectué une visite sur le terrain pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de réaménagement de l'espace de Tazma-

mart. A ce propos, la présidente du CNDH a affirmé que la gestion de ces installations se fera en partenariat et en coopération avec les habitants et les associations de victimes.

Selon la même source, le CNDH continuera à visiter le reste des sites de mémoire à Kelaat-M'Gouna et à Agdez, et effectuera des visites de terrain au niveau national dans les différents lieux de conservation de la mémoire.

Dans ce cadre, le CNDH organisera cette semaine une rencontre avec les partenaires de la création du musée Al Hoccima et de la réhabilitation du cimetière des victimes des événements de 1981 et du cimetière de Nador, et ce dans le but de transformer les espaces d'isolement en

espaces intégrés à leur environnement local et national.

Le CNDH rendra public début 2021 un rapport détaillé sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'IER concernant la préservation de la mémoire et la non-répétition des violations, la réparation individuelle et collective, ainsi que celles liées aux réformes constitutionnelles législatives et institutionnelles.

En plus, un colloque international sur la préservation de la mémoire sera organisé au début de l'année prochaine avec la participation des parties concernées ainsi que des acteurs et des experts nationaux et internationaux.

**M.T**

# Mohamed Benabdelkader met en lumière le rôle des femmes dans la réforme du système judiciaire

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a insisté, vendredi à Rabat, sur le rôle primordial des femmes dans le dialogue national autour de la réforme du système judiciaire.

S'exprimant au cours d'une réunion de communication organisée à l'Institut supérieur de la magistrature à Rabat en célébration de la Journée nationale des femmes, il a souligné que cette commémoration instituée à l'initiative de S.M le Roi Mohammed VI est l'occasion de rendre hommage, entre autres, aux femmes avocates, magistrats, notaires, du secrétariat-greffe et femmes adouls, ainsi que pour mettre en avant leurs efforts continus au service du système judiciaire.

"Il s'agit d'approfondir les concertations avec notamment l'Amicale Hassania des magistrats au sujet du chantier législatif sur lequel travaille le ministère de la Justice ainsi que d'écouter les points de vue des femmes juges en ce qui concerne la gestion du système judiciaire", a-t-il expliqué.

C'est aussi une occasion, selon lui, de mettre l'accent sur les perspectives qui se présentent pour promouvoir la place professionnelle qu'occupe la femme dans le système de la justice et sur sa contribution au service de la sécurité juridique et judiciaire dans le Royaume.

Le procureur du Roi près le tribunal civil de première instance de Casablanca, Aïcha Ait Lhaj, a, de son côté, in-

diqué que cette célébration reflète l'intérêt porté par le ministère de la Justice aux femmes exerçant dans le domaine de la justice dans un esprit d'excellence au niveau de toutes les administrations, surtout dans les circonstances exceptionnelles liées à la propagation du Covid-19.

"Je souhaite davantage de succès et de réalisations pour l'ensemble des femmes du système judiciaire", a-t-elle dit.

Pour sa part, la représentante de l'Amicale Hassania des magistrats, Amina El Malki, a affirmé dans une déclaration à la presse qu'il s'agit d'une belle initiative pour rendre hommage aux femmes, en particulier les femmes juges pour leurs efforts appréciables afin de mener à bien le chantier de la réforme du secteur de la justice.

# Marginalisée, la femme marocaine ? *Tout porte à le croire*

« Elles participent peu à l'activité économique, elles sont moins qualifiées, elles occupent souvent des postes de responsabilité modeste et elles restent plus touchées par le chômage que les hommes », telle est la situation des femmes marocaines sur le marché du travail dépeinte récemment par le HCP.

Selon cet organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles, la situation des femmes sur le marché du travail durant le deuxième trimestre de 2020 révèle une faible participation de ces dernières à l'activité économique. En effet, leur taux d'activité n'est que de 20,8% (21,9% au deuxième trimestre de 2019), largement en deçà de celui des hommes (69,7%). Ce taux enregistre 23,9% en milieu rural contre 19,1% en milieu urbain.

Sur une population active occupée d'environ 10,5 millions, le nombre de femmes a atteint environ 2,4 millions pendant le deuxième trimestre de l'année 2020 (soit un taux de féminisation de 22,7%), contre un effectif de 2,6 millions affiché pendant le même trimestre de l'année 2019 (23,5% comme taux de féminisation), ce qui équivaut à une baisse de 230.000 postes d'emploi (-9%).

Dans ce contexte, le taux d'emploi des femmes a diminué de 2 points en pourcentage entre les deuxièmes trimestres de 2019 et de 2020, pour afficher 17,5% (contre 61,8% parmi les hommes), et 19,5% une année auparavant.

Par milieu, cette baisse a été plus marquée dans le milieu rural, passant de 28,4% à 23,0% pendant la même période, alors qu'en milieu urbain ce taux oscille autour de 14,7%.

La note d'information du HCP indique, en outre, que les femmes demeurent moins qualifiées puisque près de six femmes en emploi sur dix (58,5%) n'ont aucun diplôme, contre 52,6% pour les hommes. Cette proportion cache des disparités importantes par milieu de résidence. Elle est de 91,2% en zones rurales contre 31,7% en zones urbaines.

Le HCP précise que plus d'un tiers de ces femmes (35,3%) sont des ouvrières ou des manoeuvres agricoles ou de la pêche, 14% des manoeuvres non agricoles ou des manutentionnaires des petits métiers, 12,4% des employées, 11,3% des artisanes ou des ouvrières qualifiées dans les métiers artisanaux, 8,8% des cadres supérieures et des membres des professions libérales, et 7,8% des exploitantes agricoles, des pêcheuses, des forestières ou des chasseuses.

Ces femmes, poursuit la note du HCP, restent plus touchées par le chômage que les hommes, avec des taux de chômage respectifs de 15,6% (contre 11,1% au deuxième trimestre de 2019) et de 11,3% (contre 7,2%). De plus, dans les villes, leur taux de chômage est presque le double de celui des hommes avec respectivement 23,3% et 13,2%.

Plus de 7 femmes en chômage sur 10 (76,9%) sont âgées de moins de 35 ans et plus de 8 sur 10 (82,6%) sont diplômées.

Les deux tiers des femmes au chômage (64,5% contre 45,2% pour les hommes) sont sans emploi depuis au moins une année et 54,0% sont des primo-demandeuses d'emploi (contre 33,6% pour les hommes).

Pour Asamaa Raji, entrepreneuse et activiste féministe, ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité. Pour elle, les femmes marocaines endurent une réalité pénible faite de discrimination, d'injustice et de manque de reconnaissance. « Les femmes doivent faire leurs preuves mêmes pour les plus diplômées d'entre elles. Elles sont, en règle générale, appelées à redoubler d'effort pour trouver une place parmi leurs collègues de travail. Les femmes n'ont pas non plus un accès facile au marché du travail. Souvent, il faut l'intervention d'un tiers pour décrocher un poste »,



nous a-t-elle indiqué. Et de poursuivre : « Et même si une femme arrive à prouver sa compétence, il lui est difficile d'accéder aux postes de décision dominés majoritairement par les hommes. Les femmes sont souvent enfermées, comme c'est le cas ailleurs, dans des postes subalternes. Le nombre des femmes qui occupent des postes de décision est à compter sur les doigts des deux mains ».

Et mêmes si certaines femmes arrivent à aracher une place de premier plan, ajoute notre interlocutrice, leurs compétences et leurs efforts sont moins valorisés et moins reconnus. « Il nous manque gravement une culture de la reconnaissance. Il y a des femmes qui font du bon travail et en toute discrétion, mais ce modèle de femmes est, malheureusement, moins reconnu, voire pas du tout. Ce manque de reconnaissance est palpable également au niveau des salaires et des promotions qui profitent plus aux hommes qu'aux femmes », a-t-elle souligné.

Mais qu'en est-il des lois, des programmes et des mécanismes mis en place pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail ? « Les dispositions législatives et juridiques ne manquent pas, mais leur impact et leurs effets sur la réalité restent minimes voire illusoire. En effet, on ne ressent pas d'amélioration de notre situation malgré la promulgation des lois et la mise en place de mesures d'accompagnement. Ceci d'autant plus qu'il n'y

a pas d'évaluation d'impact de ces lois et programmes. L'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité homme-femme reste l'une des grandes défaillances auxquelles il faut remédier d'urgence pour garantir une application saine des textes de lois et, du coup, assurer un traitement équitable aux femmes par le marché du travail », a conclu Asamaa Raji.

Même constat de la part de l'ex-Conseil économique et social (ancêtre de l'actuel CESE) qui a observé dans un rapport daté de 2012 et intitulé : « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique », que les efforts développés en faveur de la formalisation de stratégies, de plans, et d'expériences pilotes sont, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, souvent gâchés par le défaut de suivi de leur mise en œuvre, ou par leur interruption en raison d'une budgétisation insuffisante, ou par absence d'évaluation de leurs résultats.

Le même rapport a indiqué que dans le cadre d'une expérience pilote, le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle constatait en juin 2010 que les politiques actuelles de l'emploi avaient notamment « tendance à limiter la prise en compte de la dimension genre dans les marges et dans des projets spécifiques et non pas dans le cadre de la réflexion politique globale sur le marché du travail ». A méditer.

Hassan Bentale

“

Ce n'est sûrement pas fait pour honorer l'homme marocain

# Antonio Guterres rappelle la nécessité d'une solution politique basée sur le compromis au Sahara



Dans un rapport soumis à l'Assemblée générale, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a réaffirmé que la situation au Sahara marocain reste marquée par "le calme", coupant court encore une fois aux allégations fallacieuses des séparatistes sur la situation dans les provinces du Sud du Royaume.

Dans ce document, qui couvre la période du 1er juillet 2019 au 31 août 2020 et fait la synthèse des deux derniers rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur la situation au Sahara marocain, Antonio Guterres met aussi en relief les investissements du Maroc dans ses provinces du Sud en citant, notamment, la construction d'un nouveau port à environ 70 kilomètres au nord de Dakhla.

Ainsi, comme en atteste le Secrétaire général de l'ONU, les investissements du Maroc dans son Sahara se poursuivent et se renforcent, particulièrement depuis le lancement par SM le Roi Mohammed VI du Nouveau modèle de développement des provinces du Sud, en novembre 2015.

Cet essor économique que connaît le Sahara marocain est accompagné par le renforcement et la consécration juridique de la pleine souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud, à travers l'adoption de deux lois actualisant les limites des eaux territoriales du Royaume et y incluant les côtes du Sahara marocain. Ce développement fondamental majeur n'a pas échappé au chef de l'ONU qui l'a mis en relief dans ce rapport: "Le 22 janvier, la Chambre des représentants du Maroc a adopté deux lois mettant à jour les limites de ses eaux territoriales et de sa zone économique exclusive qui ont inclus les

eaux au large des côtes du Sahara".

Le document mentionne également les inaugurations historiques des consulats généraux par dix pays africains dans les villes de Laâyoune et Dakhla. A cet égard, Antonio Guterres a noté qu'« entre le 18 décem-



*Le Secrétaire général de l'ONU épingle les violations systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf*

bre 2019 et le 12 mars 2020, le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Liberia et São Tomé-et-Príncipe ont inauguré des consulats généraux à Laâyoune ou Dakhla».

En effet, l'ouverture de ces représentations diplomatiques africaines au Sahara marocain est l'illustration de la vision Royale pour faire des provinces du Sud un trait d'union entre le Maroc et son prolongement africain. Elles constituent également la confirmation de la reconnaissance par la communauté internationale, particulièrement les pays africains, de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud.

Evoquant, par ailleurs, le processus politique, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé les fondamentaux de la solution politique à ce différend régional, tels que préconisés par le Conseil de sécurité dans toutes ses résolutions depuis 2007.

Le SG de l'ONU a souligné que le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara marocain « dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité », sous le Chapitre VI de la Charte de l'ONU relatif au règlement pacifique des différends.

Il a ajouté que le Conseil appelle de ses vœux, dans ses résolutions successives, à « une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable », précisant que « le 30 octobre 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2494 » par laquelle il a souligné la « nécessité de parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et basée sur le compromis » à la question du Sahara marocain. Cette résolution a consacré, à l'instar de toutes celles adoptées depuis 2007,

la prééminence de l'initiative d'autonomie comme seule et unique solution au différend régional sur le Sahara marocain.

Cette résolution a, en outre, établi le rôle de l'Algérie en tant que principale partie au différend régional sur le Sahara marocain, étant citée cinq fois dans cette résolution, au même titre que le Maroc.

Antonio Guterres a, également, mis en relief l'élan politique créé par le processus de tables rondes lancé par l'ancien Envoyé personnel, Horst Köhler, avec la participation de toutes les parties prenantes à la question du Sahara marocain, et qui constitue la seule voie pour la poursuite du processus politique exclusivement onusien.

Dans ce cadre, il a noté que « l'Envoyé personnel Horst Köhler a été en mesure de rétablir une dynamique et un élan bien nécessaires au processus politique, notamment à travers le processus de tables rondes qui a réuni le Maroc, le Polisario, l'Algérie et la Mauritanie », insistant sur le fait « qu'il est essentiel que la continuité de ce processus politique ne soit pas perdue » et réitérant son « engagement pour la nomination d'un nouvel Envoyé personnel ».

Le Secrétaire général des Nations unies a, en outre, rappelé les fondamentaux de la position marocaine sur la question du Sahara marocain. A cet effet, Antonio Guterres a consacré un passage de son rapport au discours Royal du 6 novembre 2019, à l'occasion du 44ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, indiquant que SM le Roi Mohammed VI a souligné que le Maroc "continuera à œuvrer avec sincérité et bonne foi, conformément au processus politique exclusivement onusien et aux résolutions du Conseil de sécurité, pour parvenir à une so-



lution politique, réaliste, pragmatique et consensuelle". Le chef de l'ONU a également souligné que SM le Roi "a ajouté que la proposition d'autonomie du Maroc de 2007 est la seule voie possible pour parvenir à un règlement, dans le respect total de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume".

Dans un autre passage, Antonio Guterres a noté que le Souverain a aussi réaffirmé, dans le discours Royal prononcé le 29 juillet 2019 à l'occasion de la Fête du Trône, l'engagement du Maroc vis-à-vis du processus politique au Sahara marocain, sous l'égide exclusive de l'ONU, et souligné qu'aucun règlement n'était possible en dehors de la souveraineté pleine et entière du Maroc et en dehors de l'initiative d'autonomie.

D'un autre côté, Antonio Guterres s'est félicité de la pleine et entière coopération du Maroc avec la MINURSO.

En effet, le Secrétaire général a fait part de sa pleine satisfaction au sujet de la coopération avec les Forces Armées Royales (FAR), notamment pour l'excellent niveau d'échanges dans le cadre du mécanisme bilatéral de travail et de coordination qui regroupe les FAR et la MINURSO, ce qui a permis de résoudre un nombre important de questions en suspens.

De même, le Secrétaire général de l'ONU a hautement loué la coopération du Maroc avec la MINURSO, durant la période difficile de la pandémie de Covid-19. Grâce aux mesures adoptées par les autorités marocaines, «aucun cas n'a été rapporté parmi le personnel de la MINURSO», a-t-il noté.

Par ailleurs, concernant la situation des droits de l'Homme, le Secrétaire général a épinglé, une nouvelle fois, les dirigeants du Polisario pour les violations graves et systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, en Algérie.

Antonio Guterres a, ainsi, énuméré les nombreux rapports reçus par le Haut commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), concernant le recours massif et à grande échelle, par le Polisario, aux "harcèlements, arrestations et mauvais traitements de blogueurs, de médecins et d'infirmières" dans

les camps de Tindouf.

Le rapport précise que ces violations graves se sont multipliées ces derniers mois contre tous ceux "qui s'employaient à enregistrer les cas de Covid-19 dans les camps de Tindouf". Cette nouvelle vague de répression exercée par le « Polisario » n'est qu'un exemple récent des violations massives et continues par ce groupe armé séparatiste, pour faire taire les voix des dissidents, blogueurs, journalistes, activistes et toute personne qui contredit le despotisme de ses dirigeants.

Ces violations ont, cette fois-ci, visé le corps médical et les activistes des droits de l'Homme qui n'ont fait que mettre à nu les falsifications des informations du «Polisario» au sujet de la pandémie de Covid-19, et dénoncer sa propagation alarmante parmi les populations séquestrées dans les camps de Tindouf, dépourvues de toute protection et liberté de circulation, de mouvement, d'association, d'expression et de rassemblement.

Dans ce document, le chef de l'ONU a alerté l'Assemblée générale, de manière ferme et déterminée, sur les multiples violations du cessez-le-feu, des accords militaires et des résolutions du Conseil de sécurité commises par le Polisario.

Durant la période couverte par le rapport, le chef de l'ONU a fait état d'une intensification gravissime des violations commises par le groupe armé séparatiste.

En effet, le Secrétaire général a relevé, dans son dernier rapport soumis au début du mois au Conseil de sécurité, 57 violations majeures de la part des séparatistes, ainsi que plus de 1000 violations individuelles. Des chiffres inédits dans les annales des Nations unies. Outre leur nombre, la gravité de ces violations est également sans précédent, enjoignant au groupe séparatiste de les résoudre immédiatement.

Antonio Guterres revient aussi sur les violations et provocations par le «Polisario» et ses repris de justice dans la zone tampon de Guergarate, en y maintenant la présence d'éléments armés et en procédant au blocage du passage entre le Maroc et la Mauritanie. Ces violations constituent un défi à l'autorité

du Secrétaire général de l'ONU qui a, à maintes reprises, y compris le 27 septembre 2020, enjoint au «Polisario» de respecter la liberté de circulation des biens et des personnes dans la zone de Guergarate. Dans ses

résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494, le Conseil de sécurité avait exprimé ses préoccupations quant à la présence du groupe armé séparatiste dans la zone tampon de Guergarate et exigé son retrait immédiat.

## Les allégations fallacieuses de l'Algérie démythifiées devant le Mouvement des non-alignés

La réunion ministérielle virtuelle du Mouvement des non-alignés (MNA), tenue vendredi sous le thème "65 ans après Bandung", a été un moment de démythification par l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, des allégations fallacieuses du représentant de l'Algérie sur le Sahara marocain.

En réponse à la déclaration biaisée et hostile du responsable algérien, l'ambassadeur Omar Hilale a rappelé que le Sahara marocain est une question de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale du Royaume, affirmant que le Maroc a exercé son droit inaliénable à l'intégrité territoriale et a récupéré ses provinces sahariennes en 1975, à la faveur de l'Accord de Madrid et conformément à la pratique des Nations Unies.

Le diplomate marocain a souligné qu'en ces temps de Covid-19, qui appellent à la solidarité, "le Maroc aurait voulu que les participants cessent d'attaquer l'intégrité territoriale et la souveraineté de leur voisin", ajoutant que "le respect de l'intégrité territoriale est un principe cardinal pour le Maroc et le Mouvement des non-alignés et qu'il ne doit pas être utilisé à géométrie variable".

Omar Hilale a déclaré que le Maroc, qui a choisi la voie du dialogue, est pleinement engagé dans le processus politique exclusif onusien sur ce différend régional, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU adoptées depuis 2007.

"Le processus politique a connu une dynamique positive, initiée par l'ancien Envoyé personnel, Horst Köhler, à travers la tenue de deux tables rondes à Genève, avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du «Polisario»", a affirmé l'ambassadeur Hilale, notant que les résolutions 2440, 2468 et 2494 du Conseil de sécurité ont établi l'Algérie en tant que partie principale à ce différend régional et lui ont demandé de contribuer de bonne foi au processus.

Omar Hilale a ajouté que la résolution 2494 du Conseil de sécurité a "consacré le processus des tables rondes comme la seule voie pour parvenir à une solution politique à ce différend régional".

L'ambassadeur a aussi réitéré que l'initiative marocaine d'autonomie est l'incarnation même de la solution politique, réaliste, pragmatique et durable basée sur le compromis, préconisée par le Conseil de sécurité.

"Cette initiative est conforme au droit international et reste la seule et unique voie pour la résolution finale de ce différend régional dans le cadre de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Royaume du Maroc", a-t-il insisté.

S'agissant de la situation des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, en Algérie, Omar Hilale a attiré l'attention des représentants des 120 Etats membres du MNA, sur les différentes violations et abus des droits fondamentaux dont elles sont victimes.

A cet égard, il a mis l'accent sur l'obligation qui incombe au pays hôte, l'Algérie, de permettre au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés de procéder à l'enregistrement de ces populations, conformément au droit international humanitaire, y compris la Convention des Nations unies sur les réfugiés de 1951.

# La couverture sociale, un projet Royal au profit de tous les Marocains



**P**rojet sociétal par excellence, le chantier de généralisation de la couverture sociale, qui s'inscrit dans la promotion de la justice sociale et spatiale, marque un point d'inflexion majeur dans le processus de refonte du dispositif de protection sociale au Maroc.

Les contours de "ce projet national majeur, d'une nature inédite" se sont précisés davantage dans le discours adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, vendredi, au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature.

Considéré comme une véritable feuille de route pour ce chantier d'envergure, le discours Royal a révélé les quatre axes-clés autour desquels s'articulera la généralisation de la couverture sociale.

De prime abord, il s'agit d'étendre, d'ici la fin 2022 au plus tard, la couverture médicale obligatoire, de sorte que 22 millions de bénéficiaires additionnels accèdent à l'assurance maladie de base qui couvre les frais de soins, de médicaments, d'hospitalisation et de traitement.

Le deuxième volet, lui, porte sur la généralisation des allocations familiales à même de bénéficier à près de sept millions d'enfants en âge de scolarité et à trois millions de familles.

S'agissant des troisième et quatrième axes, ils consistent respectivement à élargir la base d'adhérents au système de retraite en y incorporant environ cinq millions de Marocains parmi la population active non titulaire d'un droit à une pension et à généraliser l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des citoyens ayant un emploi régulier.

A cette fin, SM le Roi Mohammed VI a appelé à "une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce projet sociétal, dans la perspective de créer un organe unifié chargé de coordonner et de superviser les régimes de protection sociale".

La mise en œuvre de ce chantier a été érigé en priorité pour le gouvernement durant l'année prochaine selon une circulaire du chef de l'Exécutif sur l'élaboration du projet de loi de Finances au titre de l'exercice 2021 qui précise que le proces-

sus de généralisation de la couverture sociale à tous les Marocains s'étalera sur les cinq prochaines années et ce, à partir de 2021.

Ainsi, le gouvernement prévoit d'ouvrir un dialogue avec les professionnels concernés et les partenaires économiques et sociaux pour parachever l'élaboration d'une vision pragmatique globale comprenant le calendrier, le cadre juridique et les options de financement, à même d'atteindre une généralisation effective de la couverture sociale.

L'action de l'institution législative dans ce sillage ne s'est pas fait attendre. Le bureau de la Chambre des conseillers, en interaction avec les Hautes orientations Royales, a décidé de créer un groupe de travail thématique provisoire pour élaborer un rapport autour de la réforme de la couverture sociale au Maroc.

Au vu de l'impact socioéconomique escompté de la mise à niveau du dispositif de protection sociale et sa contribution incontestable à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, la mobilisation autour d'un tel projet prend tout son sens dans une conjoncture de crise où le besoin d'un dispositif efficace de pro-

tection sociale se fait de plus en plus ressentir pour pallier l'éparpillement des interventions et le faible taux de couverture.

Pour Tayeb Hamdi, chercheur en politiques et systèmes de santé, il s'agit d'un projet inédit régi par un planning bien précis pour permettre à l'ensemble des citoyens de disposer d'une couverture sanitaire sur le même pied d'égalité.

Il vise à faire bénéficier tous les travailleurs de la retraite et des allocations familiales au profit de tous les enfants scolarisés, outre une indemnité sur la perte d'emploi, a-t-il ajouté.

Le discours Royal fait aussi mention de la mise en place d'un organe unifié pour une meilleure coordination et supervision des régimes de protection sociale, a fait remarquer le chercheur, notant qu'il s'agit là d'une mesure à même d'aider à une réflexion collective pour surmonter les politiques sectorielles aux visions étriquées.

Tayeb Hamdi, qui est également président du Syndicat national de la médecine générale, a relevé que deux tiers des Marocains ne disposent pas de la couverture médicale obligatoire, faisant observer que même ceux

qui en bénéficient supportent entre 30 et 50% des frais de soins. Et de conclure que la concrétisation de ce projet d'envergure requiert des efforts conjugués de tous les intervenants- Parlement, gouvernement, partis politiques, syndicats, entreprises et experts-, et ce dans un cadre de concertation et de participation innovante.

Ce sont 22 millions de bénéficiaires additionnels qui accéderont dans les deux prochaines années à l'AMO, soit plus de 60 % de la population totale du pays et ce

soient 5 millions de Marocains qui accéderont au droit à la retraite. A cela s'ajoutent la généralisation des allocations familiales et l'indemnité pour perte d'emploi

Pour ce réusir le gigantesque chantier de la généralisation de la couverture sociale à l'horizon 2025, le Souverain a appelé à une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce projet, dans la perspective de créer un organe unifié chargé de coordonner et de superviser les régimes de protection sociale.

# Louise Glück, *une amoureuse de la poésie de la nature*

## Portrait



Lauréate 2020 du prix Nobel de littérature, Louise Glück, considérée comme l'une des plus grandes voix de la poésie américaine, puise la matière de son oeuvre dans la beauté simple de la nature et dans son enfance.

Richement doté, le prix devrait lui permettre de se procurer... un jardin. "Je voulais acheter une maison, dans le Vermont. J'ai un appartement à Cambridge [près de Boston] et je me suis dit : bon, je peux avoir une maison maintenant", a-t-elle confié jeudi au comité Nobel.

L'un de ses poèmes, "Japonica" (un groupe de papillons), rappelle l'art raffiné des peintres japonais, commençant par "Les arbres fleurissent/sur la colline./Ils portent/de grosses fleurs solitaires,/des japonicas".

Dans un entretien avec une revue de poésie américaine en 2006, elle se défendait d'être une spécialiste des motifs floraux : "J'ai eu beaucoup de demandes sur l'horticulture, or je ne

suis pas hortultrice".

Elle avait publié en 1992 "The Wild Iris" ("L'Iris sauvage", non traduit en français comme tous ses volumes), recueil qui déploie tout un jardin et lui vaut le prix Pulitzer, l'un des prix les plus prestigieux au monde.

Même vouée à la confidentialité que réserve notre époque aux vers libres, sa poésie est très accessible. Elle se passe d'appareil critique explicatif, et l'anglais de Louise Glück se lit sans trop de peine pourvu que l'on ait quelques notions de cette langue.

Adeptes du dépouillement, elle cite pour premières influences de jeunesse des poètes connus pour leur clarté d'expression, William Butler Yeats (prix Nobel 1923) et T.S. Eliot (prix Nobel 1948).

Outre la nature, la grande source d'inspiration est son enfance.

"J'étais une enfant solitaire. Mes interactions avec le monde en tant qu'être sociale étaient peu naturelles, forcées, des représentations, et j'étais la plus heureuse quand je lisais. Bon,

ce n'était pas entièrement aussi sublime que ça, je regardais beaucoup la télévision et mangeais beaucoup aussi", raconte-t-elle.

Son patronyme germanique lui vient de grands-parents juifs de Hongrie qui ont émigré vers les Etats-Unis au début du XXe siècle. Elle-même naît en 1943 à New York, dans une famille qui l'encourage à exprimer sa créativité.

L'une de ses héroïnes d'enfance était Jeanne d'Arc, à laquelle elle consacre un court poème en 1975. "Et maintenant les voix répondent que je dois/me transformer en feu, selon le dessein de Dieu".

Son adolescence est difficile, elle souffre d'anorexie. L'un de ses traumatismes est la perte d'une soeur aînée, morte peu après la naissance. "Ma soeur a passé toute une vie dans la terre./Elle est née, elle est morte./Entre-temps,/pas un regard éveillé, pas une phrase", dit-elle dans "Lost Love" ("Amour perdu", 1990).

Louise Glück a abandonné ses études, s'est mariée puis a rapidement

divorcé. Elle commence à se révéler en 1968, par son premier recueil "Firstborn" ("Aînée"). Un second mariage lui apporte plus de stabilité et elle devient universitaire.

"A travers toute l'oeuvre poétique de Glück, nombre des figures centrales de ses poèmes sont féminines (...) soit une jeune femme, que l'on distingue souvent comme la fille de quelqu'un, soit une mère", écrit Allison Cooke, chercheuse en littérature. Louise Glück est la mère d'un enfant.

"La jeune femme dans la poésie de Glück s'intègre dans le discours féministe de plusieurs décennies sur +ce que cela signifie d'être une femme+", ajoute Mme Cooke.

Depuis plus de 50 ans, elle a publié treize recueils. Le dernier, en 2014, s'intitule "Faithful and Virtuous Night" ("Nuit fidèle et vertueuse").

"J'aime mon oeuvre récente", a-t-elle affirmé au comité Nobel, citant "Averno", un recueil de 2006, comme "un bon endroit pour commencer" à la lire.



## Nouvelles restrictions en Europe *150.000 morts au Brésil*



Face à d'inquiétantes hausses des contaminations par le Covid-19, les pays européens ont multiplié samedi les mesures de restrictions, et le Brésil a franchi le seuil des 150.000 morts dans une région Amérique latine et Caraïbes qui compte désormais plus de 10 millions de cas. Au moins 10.035.934 cas ont été déclarés en Amérique latine et aux Caraïbes, selon un comptage réalisé par l'AFP. Sur ce total, 367.358 personnes sont décédées.

Cette région, qui est depuis le mois d'août la plus touchée du monde tant en nombre de cas que de décès, connaît "les pires conséquences économiques et sanitaires" de la planète, a estimé vendredi la Banque mondiale, prévoyant une baisse du produit intérieur brut régional de 7,9% en 2020. Plus de la moitié des cas se situe au Brésil (5.082.637 et 150.198 décès), devant la Colombie (894.300 cas et 27.495 morts), l'Argentine (871.455, 23.225) et le Pérou (843.355, 33.158). Le Brésil a dépassé samedi le seuil des 150.000 morts, même si le nombre de décès quotidiens baisse lentement.

Ce pays de 212 millions d'habitants est le deuxième plus endeuillé au monde après les Etats-Unis (213.795 décès pour 7.665.150 cas). En Europe, continent qui recense plus de 6,2 millions de cas de Covid-19 et près de 240.000 morts, les nouvelles restrictions se multiplient face à une situation qui ne cesse de s'aggraver. En Alle-

magne, la plupart des magasins ainsi que tous les restaurants et bars devaient fermer dès samedi de 23 heures à 6 heures, au moins jusqu'au 31 octobre.

Avec plus de 4.000 nouveaux cas officiellement recensés chaque jour, la chancelière Angela Merkel a prévenu que si la propagation du Covid-19 ne se stabilisait pas dans les dix jours, le pays prendrait de nouvelles mesures. La vente d'alcool dans les stations-service ou les épiceries sera prohibée à partir de 23h00. "Ce n'est pas le moment de faire la fête", avait argué le 6 octobre le maire social-démocrate de la capitale, Michael Müller, pour justifier une telle mesure. "Après trois verres de vin, on respecte un peu moins les gestes barrières", a expliqué Dirk Behrendt, en charge de la Justice à Berlin.

La municipalité de gauche a également décidé de restreindre fortement les contacts sociaux et désormais, entre 23h00 et 06h00 du matin, les rassemblements en extérieur ne devront pas excéder cinq personnes.

Cologne a pris samedi une mesure similaire à Francfort, avec la fermeture des bars et restaurants et l'interdiction de vente d'alcool à partir de 22h00. La République tchèque a, elle, enregistré quatre jours consécutifs de hausse quotidienne record des cas de Covid-19, ce qui pourrait conduire les autorités à imposer un nouveau confinement. 8.618 nouveaux cas ont été enregistrés vendredi dans ce pays de 10,7

millions d'habitants.

En comparaison, la Pologne voisine, avec 38 millions d'habitants, a déclaré samedi avoir enregistré un nombre record de 5.300 nouveaux cas en 24 heures. Le port du masque dans les endroits publics est désormais obligatoire. Au Danemark, premier exportateur mondial de peaux de visons, une campagne d'abattage de plus d'un million et demi de bêtes à fourrure a commencé. Des cas positifs ont été enregistrés dans près d'une soixantaine d'élevages sur les 150 que comptent le pays.

Plusieurs cas suspects de transmission du vison à l'homme ont été enregistrés depuis le début de la pandémie, notamment aux Pays-Bas. Au Royaume-Uni, le conseiller stratégique du Premier ministre, Edward Listner, a écrit aux députés du nord-ouest de l'Angleterre, particulièrement touché, leur annonçant qu'il était "très probable" que des règles plus strictes soient appliquées dans "certaines régions".

Les pubs et cafés de cinq régions d'Ecosse sont fermés depuis vendredi, pour un peu plus de deux semaines. La situation s'aggrave aussi en France, avec un nouveau record de près de 27.000 cas en 24 heures, selon des chiffres officiels samedi soir. Le conseil scientifique du gouvernement n'a pas exclu la possibilité de reconfinements locaux "si nécessaire". L'Espagne a de son côté décrété vendredi l'état d'urgence sanitaire dans la région de Madrid pour tenter

de freiner l'augmentation du nombre des cas (+10.000 quotidiennement en moyenne ces derniers jours), rétablissant un bouclage partiel de la capitale annulé la veille par la justice.

"Nous avons toujours placé la santé publique au-dessus de toute autre considération", a déclaré le premier ministre Pedro Sanchez. Aux Etats-Unis, Donald Trump a relancé sa campagne présidentielle interrompue par son infection au Covid-19 dès samedi à la Maison Blanche, devant quelques centaines de partisans, dûment masqués. "Je vais bien!", leur a-t-il lancé, tout sourire.

Un peu plus tard, son médecin a assuré dans un communiqué que le président n'était "plus considéré comme risquant de transmettre" le virus à d'autres personnes. Des tests ont montré qu'"il n'y a plus d'indice de répllication active du virus" et que la charge virale de M. Trump "diminue".

Le Dr Sean Conley, critiqué pour une communication opaque et confuse ces derniers jours, a précisé que son patient n'avait pas de fièvre et les symptômes qu'il éprouvait s'étaient "améliorés". Le candidat républicain doit tenir la semaine prochaine des meetings de campagne, sur un rythme soutenu: Floride lundi, Pennsylvanie mardi, Iowa mercredi. Donald Trump est distancé dans les sondages par son adversaire démocrate Joe Biden, avec lequel le prochain débat a été annulé.

# La Corée du Nord menace en dévoilant un nouveau missile géant

Le nouveau missile balistique intercontinental géant dévoilé samedi par la Corée du Nord lors d'un défilé militaire est une menace explicite adressée au système de défense antimissile américain mais également un défi implicite pour le président des Etats-Unis, selon des experts. Depuis sa tribune, le dirigeant Kim Jong Un a porté la plus grande attention au missile balistique intercontinental (ICBM).

Posé sur un tracteur-érecteur-lanceur qui a paradé sur la place Kim Il Sung - du nom du fondateur du régime - à Pyongyang, il a constitué l'apogée de ce défilé nocturne sans précédent. Les experts, unanimes, ont souligné qu'il s'agit du plus gros missile mobile à combustion liquide au monde, très probablement conçu pour transporter un missile de plusieurs têtes (MIRV). Pour Jeffrey Lewis, du Middlebury Institute, cela vise "clairement à éprouver le système de défense antimissile américain en Alaska".

Si le ICBM comporte trois ou quatre ogives, a-t-il expliqué, les Etats-Unis devront dépenser environ 1 milliard de dollars (740 millions d'euros) pour avoir 12 à 16 missiles intercepteurs pour chaque missile. "A ce prix, je suis presque certain que la Corée du Nord peut ajouter plus vite des ogives que nous ne pouvons ajouter des intercepteurs", a-t-il souligné.

La longueur de ce missile est estimée à 24 mètres et son diamètre à 2,5 mètres, ce qui, selon le spécialiste Markus Schiller, permet de transporter 100 tonnes de carburant. Il est cependant si grand et si lourd qu'il est pratiquement inutilisable, a-t-il souligné. "Cela n'a absolument aucun sens, sauf dans un contexte d'équation des menaces qui consisterait à envoyer le message suivant: « Nous avons maintenant un ICBM mobile avec des MIRV, ayez très peur »".

Les spécialistes de la Corée du Nord pointent régulièrement que les engins exposés par Pyongyang lors des défilés peuvent être des maquettes et que rien ne



prouve qu'ils fonctionnent tant qu'ils n'ont pas été testés.

Samedi, le missile était sur un tracteur-érecteur-lanceur, qui comptait 11 essieux, du jamais vu jusqu'à présent. Ce modèle est bien plus grand que les véhicules à huit essieux fabriqués en Chine et jusqu'à présent utilisés par le Nord. "Cet engin est peut-être plus terrifiant que le missile", a déclaré Melissa Hanham, chercheuse au sein de l'organisation Open Nuclear Network.

"Si la Corée du Nord est en capacité de produire ses propres châssis, alors il y a moins de contraintes sur le nombre d'ICBM qu'elle peut lancer". Peu de temps avant d'être investi président des Etats-Unis en 2017, Donald Trump avait tweeté que la Corée du Nord "n'arriverait pas" à développer une arme pouvant atteindre le territoire américain. La première

année de son mandat, qui a vu le Nord lancer un ICBM pouvant atteindre cet objectif, a été marquée par une série d'échanges d'insultes entre M. Trump et M. Kim avant un rapprochement diplomatique historique.

Les négociations sur la dénucléarisation de la Corée du Nord sont au point mort depuis l'échec du sommet d'Hanoï en 2019. Cet ICBM est la preuve que le Nord a continué à développer son arsenal militaire tout au long du processus diplomatique, estiment les experts, ce qui donne à Pyongyang plus de poids pour exiger un retour à la table des négociations. "Qu'on le veuille ou non, la Corée du Nord est une puissance nucléaire et est probablement la troisième puissance nucléaire capable de frapper les villes américaines, troisième après la Russie et la Chine", a déclaré à l'AFP Andrei Lankov du Korea Risk

Group. M. Kim a ainsi voulu envoyer un message aux Etats-Unis pour leur montrer qu'il a amélioré son armement et que s'ils ne "voulent pas conclure un accord maintenant, ils devront le faire plus tard, ce qui serait pire pour eux" a-t-il ajouté. Plus de 12 heures après la fin du défilé, la télévision nord-coréenne a souligné que ni M. Trump ni son rival démocrate Joe Biden n'avaient tweeté.

Selon Shin Beom-chul, de l'Institut de recherche coréen pour la sécurité nationale, en exhibant le missile plutôt qu'en le lançant, Pyongyang a évité de franchir la ligne rouge. "Mais cela montre également que la Corée du Nord pourrait procéder à un lancement si Trump est réélu et ignore la question nord-coréenne", a-t-il expliqué à l'AFP. Cependant, "si Biden est élu et qu'il n'écoute pas la Corée du Nord, il procédera à un lancement".

## Des feux de forêt font rage en Syrie et au Liban



Trois personnes ont péri en Syrie depuis vendredi dans d'énormes feux de forêt qui ont aussi touché le Liban voisin, les

pompier tentant toujours de les dompter. "La Syrie brûle", lit-on sur des images et vidéos circulant sur les réseaux sociaux, pendant que la

télévision d'Etat syrienne diffuse depuis samedi matin des images des incendies qui s'étendent sur des centaines d'hectares de zones boisées. Trois personnes sont décédées depuis vendredi à Lattaquié, dans l'ouest de la Syrie, selon un nouveau bilan donné samedi par le ministère de la Santé qui a également recensé 70 cas de suffocation.

Des dizaines d'incendies se sont déclarés vendredi en Syrie touchant particulièrement les régions de Lattaquié, ainsi que Tartous (ouest) et Homs (centre), selon le ministre syrien de l'Agriculture Mohamad Hassane Katna. Sur leur page Facebook, les pompiers de la ville de Lattaquié ont dit être "confrontés à la plus grande série d'incendies qui a jamais eu lieu dans la province" du même nom. Plusieurs familles ont fui les zones résidentielles situées non loin des incendies, selon les médias locaux. Selon l'agence officielle Sana, des habitations ont brûlé dans la ville de Baniyas, dans la

province de Tartous.

Au Liban, plus d'une centaine d'incendies se sont déclarés depuis jeudi. "La situation est insensée, les incendies sont partout", a déclaré à l'AFP le directeur des opérations à la défense civile libanaise, Georges Abou Moussa. Si la majeure partie des feux a été maîtrisée, certains incendies font toujours rage dans les régions du Chouf (sud) et du Akkar (nord), "difficiles à atteindre", selon M. Abou Moussa.

"Le vent et la chaleur contribuent à la propagation des incendies", a-t-il ajouté sans pouvoir déterminer la cause de leur déclenchement. En octobre 2019, des feux de forêt de grande ampleur s'étaient déclarés au Liban, attisant la colère de la population face à un Etat dénué d'équipements adaptés et accusé de corruption et d'incompétence. Ces incendies auraient fait partie des multiples facteurs déclenchant il y a un an le soulèvement populaire inédit contre la classe politique libanaise.

Bank of Africa primée au 13<sup>ème</sup> cycle de l'Arabia CSR Awards

Bank of Africa-BMCE Group a été primée, lors du 13<sup>ème</sup> cycle de l'Arabia Corporate Social Responsibility (CSR) Awards, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, dans la catégorie Financial Services Sector de la région MENA.

La banque a été distinguée dans cette catégorie pour son leadership et engagement exceptionnel en matière de responsabilité sociale et de durabilité, spécifiquement la résilience démontrée face à la crise de Covid-19, indique un communiqué de BOA BMCE Group.

Ces prix ont été remis à l'occasion d'une cérémonie de gala semi-virtuelle organisée à Dubaï le 6 octobre, à laquelle a pris part depuis Casablanca par visioconférence et à travers une courte déclaration Brahim Benjelloun-Touimi, administrateur directeur général, rapporte la MAP.

Cette reconnaissance témoigne et confirme les efforts de la banque dans le déploiement des engagements de la charte de responsabilité sociétale au niveau de Bank of Africa-BMCE Group et de la vision globale, de sa mission et de l'ensemble des valeurs qui reflètent la stratégie de développement durable, ajoute la même source, notant que ce prix rend hommage au leadership de BOA, porté par la vision de son président Othman Benjelloun, qui intègre les enjeux de développement durable comme levier de performance et de durabilité et contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. L'Arabia CSR Awards, plateforme régionale qui récompense dans 13 catégories d'Awards les organisations et entreprises leaders en faveur de la durabilité et la RSE, a reçu 1.219 candidatures représentant 43 secteurs de 14 pays de la région, depuis sa création en 2008.

Les Arabia CSR Awards sont un benchmark d'excellence en matière de programmes de changement durable et positif qui font une différence tangible pour la communauté et l'environnement. La crédibilité de ce réseau devenu une référence, lui a valu la confiance et la reconnaissance d'organismes mondiaux et régionaux tels que le Pacte mondial des Nations unies, UNEP et la Ligue des Etats arabes.

Les performances mises en exergue par ce prix sont liées notamment aux domaines de l'environnement et des ressources humaines, tout en saluant particulièrement les actions dans des domaines liés à l'engagement communautaire, la promotion du développement social et économique, les impacts sociétaux des produits et services de la banque ainsi que le comportement commercial.

## La pandémie menace d'aggraver l'extrême pauvreté dans la région MENA



Les pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) doivent agir sans délai pour inverser la tendance à l'aggravation de l'extrême pauvreté, a insisté la Banque mondiale dans un nouveau rapport sur «La pauvreté et la prospérité partagée».

Selon le rapport rendu public récemment, «le taux d'extrême pauvreté dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a connu une nouvelle hausse, pour presque doubler entre 2015 et 2018». Il est passé de 3,8% en 2015 à 7,2% en 2018, a affirmé l'institution internationale rappelant que cette hausse s'ajoute à une première augmentation de 2,3% enregistrée avant 2015.

Plus grave encore, «le taux actuel de pauvreté dans la région MENA pourrait atteindre 7,9%, dans un contexte où les conséquences de la pandémie de Covid-19 viennent aggraver les effets des conflits et des dérèglements climatiques», a estimé la Banque mondiale faisant savoir que la pandémie menace de précipiter au moins 3 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté.

L'institution de Washington rappelle par ailleurs que des projections récentes montrent qu'à court terme, «l'aggravation de la pauvreté pourrait être encore bien pire, et même aller jusqu'à multiplier par deux le nombre de pauvres dans certains pays».

A en croire la Banque mondiale, l'augmentation du taux d'extrême pauvreté dans cette partie du monde résulte principalement des répercussions des conflits qui perdurent en Syrie et au Yémen. Mais pas seulement.

Dans des propos cités dans un

communiqué de l'institution financière, Ferid Belhaj, vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, note que «ces nouvelles données peu réjouissantes nous rappellent comment les conflits, le changement climatique et les problèmes de gouvernance - auxquels s'ajoute à présent la pandémie de Covid-19 - combinent leurs effets pour détruire des vies, les moyens de subsistance des populations et la prospérité de la région tout entière».

Comme il l'a promis, l'institution continuera d'aider les pays de la région MENA à arrêter la propagation de la maladie et à protéger et prendre soin de leurs populations.

A ce propos, Nadir Mohammed, directeur régional de la Banque mondiale pour la croissance équitable, les finances et les institutions au Moyen-Orient et Afrique du Nord, partage le constat que «la pandémie entraîne dans la pauvreté des groupes de personnes qui avaient

jusqu'ici été relativement épargnées et qui sont aujourd'hui frappées de plein fouet, à savoir les habitants des zones urbaines et les petits entrepreneurs informels».

Par ailleurs, «le chômage, déjà exceptionnellement élevé avant la pandémie de Covid-19, s'est encore aggravé, ce qui réduit d'autant plus les perspectives d'emploi déjà très limitées des jeunes et des femmes de la région», poursuit-il notant que les résultats d'enquêtes menées par téléphone montrent que les familles sont désormais contraintes de puiser dans leurs économies et que l'insécurité alimentaire progresse.

Mis à part l'effondrement des cours du pétrole, qui exacerbe aussi les problèmes structurels sous-jacents des pays de la région et touche tous les aspects de leurs économies, «la pandémie a creusé les inégalités déjà présentes dans la région».

En effet, il a exposé «les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques, ce qui contribue à amplifier les effets de la pandémie elle-même», a fait savoir la Banque dans son communiqué tablant sur un coût pouvant se chiffrer à environ 3,7% du PIB régional de 2019, soit quelque 100 milliards de dollars. Pour faire face au coronavirus, la Banque mondiale rappelle qu'elle a mis en place un plan de riposte en plusieurs phases dans la région MENA s'inscrivant dans le cadre plus général de sa riposte mondiale, mais aussi de sa stratégie régionale.

Il est souligné qu'«au cours de la première phase, la Banque apporte son aide aux systèmes de santé publique et d'aide sociale d'urgence pour l'achat des produits nécessaires, l'amélioration de la surveillance et le

renforcement des capacités sanitaires», a-t-elle expliqué sur son site web.

Dans ce cadre, l'institution de Washington a ainsi «débloqué près de 700 millions de dollars pour aider les pays à faire face à leurs besoins les plus urgents, notamment en mettant en place sept nouvelles opérations et en réorientant les financements de dix projets en cours», selon la même source.

Outre l'aide au renforcement des dispositifs de protection sociale des pays de la région, notamment par le biais de transferts monétaires aux plus vulnérables et de programmes d'appui aux petites entreprises, «la Banque mondiale aide les gouvernements à étendre la portée des programmes de transferts monétaires et les publics visés, en vue d'orienter les fonds vers les ménages les plus vulnérables et ceux qui risquent d'avoir perdu leur emploi ou leurs sources de revenus», a-t-on ajouté.

Au niveau mondial, pour la première fois depuis plus de vingt ans, les auteurs du rapport prévoient que le taux d'extrême pauvreté devrait augmenter en 2020.

Selon la Banque mondiale, «la pandémie risque d'entraîner entre 88 et 115 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté cette année et jusqu'à 150 millions d'ici à 2021, en fonction de la gravité de la récession économique». Elle précise que l'extrême pauvreté, dont le seuil est fixé à moins de 1,90 dollar par jour, devrait ainsi toucher entre 9,1% et 9,4% de la population mondiale en 2020, soit un retour en arrière de l'ordre du taux de 9,2% enregistré en 2017, peut-on lire.

Alain Bouithy

“  
La crise pourrait précipiter au moins 3 millions de personnes de plus dans ce fléau

## Attijariwafa bank décroche le titre "Top Performer RSE" de l'année

Le groupe Attijariwafa bank (AWB) a été désigné "Top Performer RSE" en 2020, pour la 4ème année consécutive, par le leader européen de la notation extra-financière, Vigeo Eiris.

Ce palmarès récompense les entreprises cotées à la Bourse de Casablanca, dont les démarches de responsabilité sociétale sont les plus avancées et ayant ainsi obtenu les meilleurs scores selon le référentiel de Vigeo Eiris pour leur capacité à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur système de management, fait savoir AWB dans un communiqué.

Le référentiel de notation compte plus de 38 critères portant sur six domaines, à savoir le capital humain, les droits de l'Homme, l'environnement, le comportement sur les marchés, la gouvernance et l'engagement sociétal, précise la même source, ajoutant qu'AWB présente en effet des scores parmi les

plus élevés du marché, en particulier sur les critères "offre de produits et de services verts", "amélioration continue des compétences et de l'employabilité des collaborateurs" et "assurance de traitement équitable des actionnaires".

Attijariwafa bank est également maintenue dans l'indice ESG10 de la Bourse de Casablanca, dont elle fait partie depuis son lancement en septembre 2018. Cet indice, révisé annuellement, regroupe les dix entreprises les plus socialement responsables cotées à la Bourse de Casablanca, suite à leur évaluation par Vigeo Eiris.

Ces distinctions récompensent l'engagement continu du groupe en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et sa capacité à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son système de management, conclut le communiqué.

## La CTM alerte sur ses résultats 2020

CTM a réalisé au cours du premier semestre 2020 un chiffre d'affaires en baisse de 48,9%, sous l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, indique l'entreprise dans un communiqué. Les circonstances exceptionnelles engendrées par la pandémie, le confinement instauré et la suspension totale du transport public de voyageurs entre le 20 mars et le 25 juin 2020, ont eu un impact significatif sur l'activité de la CTM au cours du premier semestre 2020, souligne l'entreprise dans un profit warning sur ses résultats 2020.

Le résultat net social de la

CTM devrait enregistrer un déficit de l'ordre de 17,2 millions de dirhams (MDH) à fin juin 2020 sous l'effet de l'arrêt de l'activité pendant une période de près de trois mois, précise-t-elle.

Le résultat consolidé de la CTM devrait quant à lui afficher un déficit de l'ordre de 55,2 MDH à fin juin 2020.

Dans ce contexte difficile, la CTM assure qu'elle s'appuiera sur ses fondamentaux financiers pour surmonter l'impact de cette pandémie et reste pleinement mobilisée pour satisfaire les besoins de ses clients et assurer la continuité de ses activités.

# Le PNB du Crédit Agricole du Maroc bondit de 9% en dépit de la crise

Malgré la conjoncture économique et sociale fortement impactée par les retombées de la pandémie de Covid-19, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a réalisé une performance en portant son produit net bancaire à 2,1 milliards de dirhams, soit une progression de 9% au terme du premier semestre 2020. Cette performance est liée essentiellement à la progression de la marge d'intérêt et du résultat sur opérations de marché.

Par ailleurs, le Groupe a affiché un résultat net consolidé de 418

millions de dirhams (+3%) et un résultat net part du Groupe de 449 millions de dirhams (+10%) et ce, hors impact de la contribution de la banque au Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie et du provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking » en anticipation des risques futurs liés à l'impact de la crise.

Grâce à la stratégie commerciale adaptative qu'il a déployée et à la dynamique engagée aussi bien pour la clientèle rurale, qui reste sa priorité absolue, que la clientèle urbaine, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a atteint 87 milliards de dirhams (+3%) d'encours d'épargne mobilisée et a hissé l'encours du financement de l'économie à 89 milliards de dirhams (+6,4%).

Au niveau des comptes sociaux, le produit net bancaire de la banque (2 milliards de dirhams) et son résultat net (250 millions de dirhams, hors impact du don au fonds Covid-19) marquent des progressions respectives de 12% et 4% au titre du premier semestre 2020, et ce grâce, d'une part, à la maîtrise du coût des ressources et à la progression de l'encours des crédits à l'économie qui ont permis d'enregistrer une croissance de la marge d'intérêt, et d'autre part, à la progression du résultat sur opérations de marché.



En constatant une provision supplémentaire de 350 millions de dirhams au cours du premier semestre 2020, la banque a renforcé les provisions pour risques généraux en les portant à 1,3 milliard de dirhams, soit 1,5% de l'encours sain des crédits à la clientèle.

Après avoir contribué à l'opération «Tadamoun» pour la distribution des indemnités CNSS et des aides financières servies par le Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie, auquel il a lui-même participé à hauteur de 200 millions de dirhams, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'implique dans le plan national de relance écono-

mique.

Ainsi, durant le premier semestre 2020, il a confirmé son engagement indéfectible envers le tissu économique en général et le monde rural et agricole en particulier, à travers la poursuite des offres « Intelaka » entrant dans le cadre du programme national «Al Moustatmir Al Qaraoui» pour l'accompagnement et le financement des petites entreprises et porteurs de projets éligibles dans le monde rural; la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de crédits de 1,5 milliard de dirhams pour pallier les effets de la baisse de la pluviométrie sur les exploitants; la signa-

ture d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'euros) avec l'Agence française de développement (AFD) pour le financement des projets énergétiques des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale; le report des échéances de crédit pour soutenir et accompagner ses clients vulnérables impactés par la crise sanitaire ainsi que la mise en place de produits dédiés pour la préservation du tissu économique afin de soutenir les entreprises en difficulté et leur permettre de faire face aux versements des salaires et paiement des fournisseurs.



Une performance liée essentiellement à la progression de la marge d'intérêt et du résultat sur opérations de marché

## La finance verte, un levier de relance et de transformation des économies

La finance verte constitue un levier "important" pour relancer et transformer les économies, ont souligné les participants à un webinaire initié par la CDG (Caisse de dépôt et de gestion), en partenariat avec CDG Capital, dans le cadre de son cycle de conférences "Regards vers le futur".

"Cette transformation nécessite des capitaux colossaux. Les investissements des investisseurs institutionnels, ainsi que l'épargne des ménages doivent être orientés vers des actifs plus verts", ont relevé les participants à cette rencontre virtuelle tenue sous le thème "La finance verte, un levier

pour relancer la croissance économique ?".

Ce webinaire, qui a réuni Hamid Tawfiki, administrateur directeur général de CDG Capital, Bertrand Badre, président directeur général de Blue Like an Orange Sustainable Capital, Benoît Leguet, directeur général d'I4CE et Mihoub Mezouaghi, directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Maroc, a aussi été l'occasion de mettre l'accent sur trois éléments importants que les Etats doivent prendre en compte dans leur plan de relance, rapporte la MAP.

Il s'agit de réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable, d'intégrer systématiquement les sujets de durabilité

dans la gestion des risques financiers et de favoriser la transparence et une vision de long terme au sein du secteur financier.

Par ailleurs, la CDG a souligné que le choc brutal produit par le confinement des populations, la fermeture des frontières et les mises à l'arrêt volontaire d'un grand nombre d'activités ont plongé la majorité des économies mondiales dans une grave récession. Afin d'amortir ce choc économique et ses répercussions sociales, les gouvernements se sont mobilisés et engagés dans de massifs plans de relance visant à soutenir l'activité économique, à protéger les entreprises et à préserver les revenus des per-

sonnes. La pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a révélé les vulnérabilités du monde, dont bon nombre se recourent avec la crise climatique. Une crise qui a amplifié la préoccupation environnementale des gouvernements et des citoyens.

Dès lors, la sortie de crise doit être une opportunité pour moderniser les économies et ce, de manière à accroître leurs capacités de résilience, d'investir dans les secteurs d'avenir et d'accélérer la transition énergétique. A cet égard, la vision globale du chemin de transformation vers une économie décarbonée reste encore à parfaire, à compléter et à débattre.

# La mythique médina de Tanger reprend des couleurs



Source d'inspiration pour des artistes d'horizons différents, la médina de Tanger, dont les ruelles blanches et les cafés ont vu naître de grandes œuvres littéraires, prend des couleurs, sans pour autant perdre de son charme.

En effet, la ville du Détroit est un vrai joyau architectural et culturel grâce à ses murailles, datant du 14<sup>e</sup> siècle et ses ruelles surplombées de balcons arabo-andalous et la place de la Casbah, qui était notamment un repaire préféré de l'écrivain américain Paul Bowles, où il passait des heures à écrire.

De même, à la médina de Tanger, Eugène Delacroix redécouvre le romantisme, Henri Matisse apprend l'alchimie des couleurs, William S. Burroughs écrit "Le festin nu", Paul Bowles crée "Un thé au Sahara", Mohamed Choukri rédige "Le pain nu", Paul Morand vit son exil et pour Jean Genet, "c'était la ville adorée". Carrefour de civilisations, la ville était très convoitée pour sa position stratégique : au cours des époques antiques, elle a successivement été conquise par les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Wisigoths et principalement les Arabes. Les vestiges français, portugais ou espagnols ne manquent pas.

Ce sont des richesses essentielles à l'identité culturelle de la ville, d'où la nécessité de la valorisation et la réhabilitation du patrimoine immatériel, a expliqué la cheffe de projet chargée du programme de réhabilitation et de valorisation de la médina de Tanger au sein de l'Agence pour la promotion et le développement du Nord (APDN), Hajar Mzibra.

Faisant suite à la volonté Royale visant la valorisation du patrimoine des médinas et intervenant dans le cadre du programme de réhabilitation et de mise en valeur de la médina de Tanger, des programmes ont été établis dans une optique transversale, a relevé, Mme Mzibra dans une déclaration à la MAP.

Le projet s'inscrit dans une vision de réhabilitation globale des 7 médinas du Nord afin de créer un produit touristique propre à la région, offrant un réseau des médinas connecté à l'échelle géographique et offrant une attractivité touristique particulière basée sur la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du territoire.

Des travaux concerneront les axes de "la réhabilitation des zones urbaines", "la restauration et la réhabilitation du patrimoine", "la restauration et la réhabilitation des lieux de culte"

et "le renforcement de l'attractivité touristique et économique des médinas". Ils visent, notamment, à préserver le patrimoine culturel et urbain de la médina de Tanger et investir pour le développement local et le renforcement de l'attractivité touristique et économique, a-t-elle ajouté. "La gestion de ces travaux se fait à travers des visites régulières des chantiers, la collaboration des différents partenaires et l'implication des habitants de la médina", a-t-elle fait savoir.

Ainsi, l'Agence du Nord, dans le cadre de sa stratégie de préservation du patrimoine, s'implique fortement dans le développement intégré de la médina pour asseoir un cadre de vie agréable et une opportunité économique à fort potentiel, a-t-elle précisé.

Ces programmes visent essentiellement la réhabilitation des murailles et des édifices religieux, le réaménagement du cadre bâti, le développement des services socioculturels, la réorganisation des commerces et la valorisation des monuments historiques, note la responsable, précisant qu'ils touchent différents volets, notamment touristiques, culturels et relatifs aux infrastructures.

En effet, ils contribueront également au confort et au bien-être des ci-

toyens, à travers la cessation du danger des habitats menaçant ruine et la création d'espaces d'artisanat et de produit de terroir, a mis en avant Mme Mzibra.

S'agissant du volet infrastructures, ces projets concernent le ravalement des façades, la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, le pavage, l'éclairage public pour plus de sécurité, les équipements publics, à travers l'amélioration des accès, et la restauration des souks.

Sur le volet touristique, selon Mme Mzibra, ces projets contribueront à la promotion des circuits touristiques, étant donné l'emplacement unique de la médina surplombant la côte méditerranéenne. Sur le volet culturel, poursuit-elle, le projet de réhabilitation favorisera la création de musées et salles de théâtre et de cinéma.

De vrais joyaux reconnus par les instances internationales, les médinas du Nord constituent un réel atout pour les villes qui les abritent et leur réhabilitation s'inscrit en droite ligne de la vision de SM le Roi Mohammed VI pour la préservation du patrimoine national sous toutes ses formes, au bénéfice des générations montantes et futures.

# Hammadi Tounsi nous a quitté



Le célèbre comédien, poète et parolier marocain, Hammadi Tounsi a rendu l'âme, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'âge de 86 ans.

Né en 1934 à Fès, il a rejoint la Troupe théâtrale de la RTM (Radio Télévision Marocaine de l'époque) en 1954, avant d'intégrer en 1959 l'une des toutes premières troupes marocaines «AlMaamor». En 40 ans d'activité théâtrale à la Radio, le dé-

funt a écrit 17 pièces théâtrales et adapté 37 autres, inspirées du théâtre mondial. Celui qui a également une carrière prolifique en matière de production, puisqu'il a notamment été derrière la production de trois célèbres émissions radiophoniques «Hiya wa houwa», «Minkoom wa ilaykoum» et «Khawatin», était aussi un grand parolier et a écrit pas moins de 150 chansons, dont quelques unes ont été composées par les plus grands

pionniers de la chanson arabe, notamment «Mahla Arrabic ou Layalib» par Abdelouahab Agoumi, «Barie, Barie» par Mohamed Benabdeslam, ou encore «El Madad ya Rassoul Allah» par Abdelkader Rachidi. Il a également travaillé avec de grands chanteurs marocains, comme Abdelhadi Belkhiyat et Abdelouahab Doukkali.

Sur sa page Facebook, le critique Mustapha Alalouani a fait part de sa profonde émotion et affliction suite à la disparition de ce monstre sacré du théâtre et de la chanson. «Adieu Hammadi Tounsi, le grand artiste et comédien, l'un des pionniers de l'art dramatique dans notre pays», a-t-il écrit. «Hammadi Tounsi était également un grand poète et un parolier hors pair. Il suffit d'évoquer la fameuse chanson «Ya lghadi f tomobil» qui a fait de Abdelouahab Doukkali la star qu'il est aujourd'hui pour se rendre compte de l'immensité de son talent», a-t-il ajouté. Il a enfin tenu à exprimer aux membres de la famille du défunt, à ses proches, à sa grande famille artistique et à l'ensemble de ses amis, ses vives condoléances et ses sincères sentiments de compassion.

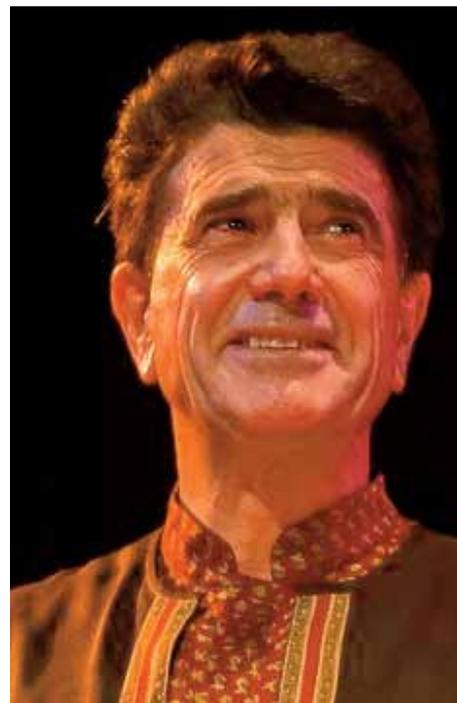
Le comédien marocain Abdelkader Ayzoune a, pour sa part, estimé que «le décès de Hammadi Tounsi est une perte pour la famille artistique en général et celle du théâtre et de la chanson en particulier, eu égard à la stature et au parcours singulier du défunt qui s'est investie des décennies durant dans la vie culturelle marocaine». «Sincères condoléances à ses proches et à la grande famille de l'art marocain», a-t-il déclaré.

## Bouillon de culture

### Shajarian

Le chanteur et compositeur Mohammad-Réza Shajarian, monument de la musique traditionnelle et classique iranienne, est mort jeudi à l'âge de 80 ans, provoquant une vague de tristesse dans son pays.

Très vite après l'annonce de la mort de l'"Ostad" ("Maître" en persan), des milliers d'admirateurs de tous âges ont convergé vers l'hôpital Jam de Téhéran où il avait été admis il y a quelques jours dans un état critique, selon des journalistes de l'AFP sur place. Vers 17h45 (14h15 GMT), la foule, éplorée et oubliant les règles de distanciation sociale imposées par l'épidémie de Covid-19, chantait en boucle et à l'unisson "Mogh-e Sahar", l'un des nombreux succès de Shajarian.



## L'artiste-photographe Olivier Monge expose ses œuvres à Marrakech



L'artiste-photographe français Olivier Monge expose actuellement ses œuvres à Marrakech, sous le thème "Water Please" (De l'eau s'il vous plaît). L'expo se poursuivra jusqu'au 17 janvier prochain.

Visible aux cimaises du Jardin Rouge, résidence artistique de la Fondation Montresso, cette exposition présente une série d'images à la limite du visible portant sur les éléments majeurs de la maîtrise de l'eau dans la Cité ocre. Il s'agit de la Palmeraie, le pont de l'Oued Tensift ou encore les "khettaras", qui représentent un véritable patrimoine immatériel et un ingénieux savoir-faire ancestral de drainage des eaux souterraines, qui a joué à travers l'histoire un rôle primordial dans le développement de la cité ocre et a accompagné son essor historique.

L'œuvre de cet artiste français traite essentiellement de la représentation du territoire et de l'impact de l'Homme sur son milieu.

En résidence à Jardin Rouge, Olivier Monge, membre de l'agence photographique MYOP (Paris), s'intéresse tout particulièrement au patrimoine hydraulique ingénieux, riche et varié de Marrakech.

Né en 1974, diplômé de l'École normale supérieure (ENS) Louis Lumière, Olivier Monge est chargé de cours à l'université de Nice Sophia Antipolis.

Cofondateur de l'association "Territoire" en 2012, cet artiste explore depuis cinq ans les stations de sports d'hiver des Alpes du sud, animé par une approche transversale associant regard artistique contemporain et sensibilité à l'égard des enjeux actuels de ces destinations de loisirs.

Parallèlement à ses projets au long cours, il collabore régulièrement avec la presse française et internationale (Libération, Le Monde, Stern, L'Express Style entre autres).

«SOCIETE EXPERT DU COMMERCE ET MARKETING» Sarl AU Siège social :

Casablanca, 167, BD BOURGOGNE RESIDENCE BANA. Lors de l'assemblée générale

extraordinaire qui a eu lieu le : 28/08/2020, l'associé unique de la société «SOCIETE EXPERT DU

COMMERCE ET MARKETING» Sarl au a décidé :

1. de céder de 500 parts sociales de Monsieur. IDCHIBANI Elkalil à: Monsieur. LOUKMAN Nawfal.

2. Demission de gérant unique de la société: Monsieur. IDCHIBANI Elkalil.

3. Nomination de nouveau gérant unique de la société: Monsieur. LOUKMAN Nawfal.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, en date du 09/10/2020 sous le numéro 749151 et le numéro RC : 388 645 à Casablanca. Pour mention et avis.

N°8183 /PA

ETUDE DE MAITRE BOURRAMDA MOHAMED

Notaire à Oujda Adresse: Bd Mohamed Abdou N° 18 Bis Résidence Hamza 3ème Etage N° 14 Oujda Tel: 0536708060

CESSION D'UN FOND DE COMMERCE La totalité d'un fond de commerce sis et exploité à Rte de l'Université Lot Bellaoui N° 45 Oujda, objet de registre de commerce N° 72044 inscrit au rôle de la taxe professionnelle N° 11264310.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BOURRAMDA Mohamed Notaire à Oujda le 18/08/2020 enregistré à

Oujda le 24/08/2020, OR 11664 RE 0013392. Mme Karima BAITAR, cède et transporte par les présentes en s'obligeant aux garanties ordinaires et le droit les plus étendues en pareille matière, à Mr Abderrahim EL YOUBI et qui accepte pour son compte personnel le fond de commerce ci-après désigné.

La totalité d'in fonds de commerce usage de Marchand d'Épicerie en Détail sis et exploité à Rte de l'Université Lot Bellaoui N° 45 Oujda, avec les éléments corporels, et incorporels à savoir.

N°8184 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Khenifra  
Cercle d'Aguelmous  
Caïdat de Moulay Bouazza  
Commune de Moulay Bouazza

**Avis d'organisation des examens D'aptitude professionnelle Au titre de l'année 2020**

Le président du conseil communal de Moulay Bouazza porte à la connaissance des fonctionnaires relevant de cette commune que cette dernière organisera au siège de la commune les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 selon le programme suivant :

| Grade actuel                                 | Gade à accéder                               | Nombre de postes à remplir | Date des concours                | Dernier délai de dépôt de des candidatures | Conditions requises                |
|--|--|----------------------------|----------------------------------|--|------------------------------------|
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade | Adjoint administratif 1 <sup>ème</sup> grade | 1                          | 26 novembre 2020 à 09 H du matin | 23 novembre 2020                           | Six ans d'ancienneté dans le grade |
| Adjoint administratif 3 <sup>ème</sup> grade | Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> grade | 1                          |                                  |  |                                    |
| Adjoint technique 3 <sup>ème</sup> grade     | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> grade     | 1                          |                                  |  |                                    |

Les fonctionnaires intéressés remplissant les conditions requises doivent déposer leurs demandes de candidature, au service chargé de la gestion du personnel à la commune, avant les derniers délais sus indiqués.

N°8188 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Université Hassan II Casablanca  
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca

**AVIS DE CONCOURS**

Session du 15/11/2020

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca, organise un concours de recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant session 15/11/2020.

| Poste  | Spécialité                                | Nb de poste |
|--|---|-------------|
| Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant | Génie Informatique et Internet des Objets | 01          |

Sont autorisés à participer à ce concours les fonctionnaires titulaires d'un diplôme de Doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

**Le concours comporte deux épreuves suivantes:**

- Une épreuve des titres et travaux des candidats.
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury.

Les candidats retenues pour passer l'entretien oral doivent déposer leurs dossiers à l'ENSAM Casablanca sise à 150 AV. NILE SIDI OTHMANE CASABLANCA

**Dossier de candidature :**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'établissement ENSAM Casablanca.
- Une autorisation pour participer au concours pour les fonctionnaires .
- Cinq Curriculum vitae.
- Cinq copies légalisées des diplômes et titres.
- Cinq copies de la thèse de doctorat.
- Cinq exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnel ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographie.
- Trois copies de la carte d'identité nationale légalisées.
- Trois extraits d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat.
- Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministère, de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, accompagnée par l'arrêté d'Equivalence administrative délivré par le Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/> avant le 31/10/2020

La liste des candidats les mieux classés retenus pour passer l'entretien oral seront publiés sur le site web de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/>

NB: Tout dossier incomplet sera rejeté.seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

N°8187 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE OUEZZANE  
CERCLE AL OUAHDA  
COMMUNE ZGHIRA

**AVIS DE CONCOURS**

La Commune Zghira organise des concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit des fonctionnaires relevant de cette commune ayant une ancienneté de six ans dans leurs grades, selon le tableau suivant :

| Accès au grade de :                    | Les conditions requises   | Date et lieu du concours     | Nombre de poste | Dernier délai de dépôt du dossier |
|--|---|------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| Adjoint technique 2 <sup>o</sup> grade | Adjoint technique 3 <sup>o</sup> grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade | 21/11/2020<br>COMMUNE ZGHIRA | 01              | 17/11/2020                        |

N°8185 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتكوين المهني والتعليم  
العالي والبحث العلمي

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 06/FMPC/2020 (Séance publique)**

Le 02/11/2020 à 10h 30 mn il sera procédé dans les bureaux de la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

- Prestation de jardinage, entretien et maintenance des espaces verts de La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.com](http://www.marchéspublics.gov.com)

| Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : | L'Estimation du coût des prestations |
|--|--------------------------------------|
| 7.000,00 DH  | 435.979,10 DH TTC                    |

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture à la présidence de l'Université Hassan II Casablanca.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (9) du règlement de consultation.

N°8186 /PA

Royaume du Maroc  
Université  
Chouaib Doukkali  
Ecole Supérieure de Technologie Sidi Bennour  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/EST/2020**  
Le 12/11/2020 à 10h, il sera procédé, au siège de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : Acquisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le présent appel d'offres est lancé en deux lots et sont désignés comme suit :  
Lot 1 : Acquisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour - Budget de Fonctionnement (BF).  
Lot 2 : Acquisition de matériel scientifique pour l'Ecole Supérieure de Technologie de Sidi Bennour - Budget d'Investissement (BI).

Les cautionnements provisoires sont fixés à :  
Lot N° 1 : 20 000 Dirhams (Vingt mille dirhams).  
Lot N° 2 : 15 000 Dirhams (Quinze mille Dirhams).  
Les estimations des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage s'élevaient à : Lot N° 1 : 1 143 324,00DH HT-HDD (Un million cent quarantetrois mille trois cent vingtquatre Dirhams et Zéro Centimes HT-HDD)  
Lot N° 2 : 875 500,00DH HT-HDD (Huit cents soixante-quinze mille cinq cent dirhams et Zéro Centimes HT-HDD)  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université Chouaib Doukkali El Jadida.

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des marchés de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, sise à 2 Avenue Jabrane Khalil Jabrane, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Présidence.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

**N°8178 /PA**  
**LABORATOIRE MAROCAIN DENTAIRE**  
**KOUSSI « LABOMADEK » SARL**  
Constitution  
Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11/08/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : « LABORATOIRE MAROCAIN DENTAIRE KOUSSI « LABOMADEK » SARL  
Objet de la société : LABORATOIRE DENTAIRE  
Siège social : Hay Al Masira III rue 60 n°90 étage I Ben Msik Sidi Othmane - Casablanca.  
Capital social : 10.000,00 DHS divisé en 100 parts de 100 DHS chacune totalement libérées, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs à savoir :  
Mlle. El Kouissi Khadija : 50 parts  
Mlle. El Kouissi Imane : 50 parts

parts  
Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.  
Gérance : La société sera gérée par Mlle. El Kouissi Khadija ou Mlle. El Kouissi Imane.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca, RC n°224949.

**N°8080/PA**  
**ZANSFER SARL AU**  
Constitution  
Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 16/09/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : « ZANSFER » SARL AU  
Objet de la société : Transfert d'argent  
Siège social : Essalam 2 groupe Y Tranche 3 Imm. N°4 Ahl Lghoulam. Casablanca. Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune totalement libérées, et attribuées à l'associé unique Mme. Ouidad Harmouch.  
Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.  
Gérance : La société sera gérée par Mme. Ouidad Harmouch gérante unique.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca, RC n°474029.

**N°8081/PA**  
**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/2020/DPA-D DU 04/11/2020 A 10 HEURES**  
Le Mercredi 04 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Dakhla

à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant Assistance technique Pour l'engraissement du premier lot du centre d'engraissement des caprins réalisé dans le cadre de projet d'amélioration et de valorisation de la production caprine dans les provinces d'Aousserd et Oued Eddahab.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à (4.000,00 dhs) quatre Mille dirhams.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt dix neuf Mille Huit cent Dirhams (199.800,00DH) TTC.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation **N°8179 /PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2020/DRADOE DU 04/11/2020 A 11HEURES**  
Le Mercredi 04 Novembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant Assistance technique Pour l'engraissement du premier lot du centre d'engraissement des camélins réalisé dans le cadre de projet d'intensification et de valorisation des produits camélins dans la région de Dakhla Oued Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à (5000,00 dhs) Cinq Mille dirhams.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux Cent vingt-et-un Mille sept Cent Dirhams (221.700,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des

marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation **N°8180 /PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME**  
**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA OUED EDDAHAB**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2020/DRADOE DU 04/11/2020 A 12 HEURES**  
Le Mercredi 04 Novembre 2020 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres concernant Assistance technique Pour l'engraissement du premier lot du centre d'engraissement des ovins réalisé dans le cadre de projet d'amélioration et de valorisation de la production ovine dans les provinces d'Aousserd et Oued Eddahab.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab, Av El Walae, Dakhla, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à (5.000,00 dhs) Cinq Mille dirhams.  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux Cent vingt-et-un Mille sept Cent Dirhams (221.700,00 DH) TTC.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la Direction régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation **N°8181 /PA**

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'intérieur**  
**Province de Taounate**  
**Commune Sidi M'hamed Ben Lahcen**

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**  
**Au cours de l'année 2020**

**La Commune de Sidi M'hamed Ben Lahcen, organise au cours des dates sus-indiqués sur le tableau**

**En dessous au siège administratif à la salle des réunions de ladite commune à 9 heures du matin, les examens d'aptitude**

**Professionnelle au cours de l'année 2020 pour l'accès aux grades tels qu'ils sont répartis sur le tableau ci-dessous, ouverts**

**A tous les candidats, conformément aux réglementations de la loi organique et modalités en vigueur de la fonction publique, ayant au moins six (6) ans d'ancienneté dans leur grade jusqu'au jour de l'examen.**

| Grades actuel des candidats    | Grades de promotion              | Nombre de poste | Dates des examens | Dernier délai de dépôt de dossiers de candidature |
|--------------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------|---|
| Adjt. Technique 3eme grade     | Adjt. Tech. 2eme grade           | 1               | 09 Novembre 2020  | 02 Novembre 2020                                  |
| Adjt. Administratif 3eme grade | Adjt. Adm. 2eme grade            | 1               | 09 Novembre 2020  | 02 Novembre 2020                                  |
| Adjt. Administratif 2eme grade | Adjt. Adm. 1 <sup>er</sup> grade | 1               | 16 Novembre 2020  | 10 Novembre 2020                                  |
| Rédacteur 3eme grade           | Rédacteur 2eme grade             | 1               | 23 Novembre 2020  | 17 Novembre 2020                                  |

**N°8182 /PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la  
Politique de la Ville  
Agence Urbaine d'Essaouira



المملكة المغربية  
وزارة إعداد التراب الوطني  
والتهيئة العمرانية  
وسياسة المدينة  
الوكالة الحضرية لـصويرة

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS**

Le 03/11/2020, à partir de 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Urbaine d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres suivants :

**Appel d'offres n°: 01/2020/AUESS (réservé aux PME)**

- Objet : Entretien et nettoyage des bâtiments de l'Agence Urbaine d'Essaouira
- Date et heure d'ouverture des plis : Le 03/11/2020, à 10h00;
- Cautionnement provisoire : 5 000,00 Dhs;
- Estimation des coûts des prestations : 173 000,00 Dhs TTC.

**Appel d'offres n°: 02/2020/AUESS (réservé aux PME)**

- Objet : Gardiennage et surveillance des bâtiments de l'Agence Urbaine d'Essaouira
- Date et heure d'ouverture des plis : Le 03/11/2020, à 11h00;
- Cautionnement provisoire : 5 000,00 Dhs;
- Estimation des coûts des prestations : 248 000,00 Dhs TTC.

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service du Budget, des Marchés et de l'Équipement de l'Agence Urbaine d'Essaouira sis à : 123, lotissement Almoustakbal, Essaouira. Ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site de l'Agence Urbaine d'Essaouira [www.essaouira.ma](http://www.essaouira.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5,9 et 13 du règlement de consultation afférent à chaque Appel d'Offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : 123, lotissement Almoustakbal, B.P : 409, Essaouira ;
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Essaouira ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances N°20-14 en date du 04/09/2014.

N°8173 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

CAISSE POUR LE FINANCEMENT  
ROUTIER

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU RÉGION BENI-MELLAL- KHENIFRA**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHOURLIBA**

**Objet : Travaux de construction de la RP3521 reliant Ouled Fannan à la RR 311 par Sidi Abd Ennour du PK 0+000 au PK 8+000- Province de Khouribga-**

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° KG 03/2020/ CFR**

**Ouverture des plis le 05/11/2020 à 10h00mm**

Le 05/11/2020 à 10h00mm il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

**Travaux de construction de la RP 3521 reliant Ouled Fannan à la RR 311 par Sidi Abd Ennour du PK 0+000 au PK 8+000- Province de Khouribga-**

La Caisse pour le Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de BEN-MELLAL-KHENIFRA, représenté par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être consulté à l'adresse suivante [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma) ou peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire de la soumission est fixé à la somme de : **Cent Quarante Cinq Mille dhs 00 cts (145 000,00 dhs)**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga est fixée à la somme de : **(9 823 460,40 dhs) TTC - Neuf Millions Huit Cent Vingt Trois Mille Quatre Cent Soixante dhs Quarante cts**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Il est prévu une visite des lieux le **27/10/2020 à 10h00mm (rendez-vous au siège de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga)**, il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR                                | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES  |
|--|--------|---|
| B (Travaux routiers et voirie urbaine) | 3      | - B1 (Travaux de terrassements routiers courants)<br>- B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement)<br>- B5 (Assises non traitées et enduits superficiels) |

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

**NB :** Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)

N°8177 /PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
أقليم خنيفرة  
المجلس الأقالمي  
رقم: 2020/63  
بتاريخ: 08 أكتوبر 2020

**قرار لرئيس المجلس الإقليمي خنيفرة**  
**بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لبعض هيئات الموظفين**  
**التابعين للمجلس الإقليمي خنيفرة برسم سنة 2020**

**إن رئيس المجلس الإقليمي خنيفرة،**  
**بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 بتاريخ 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه؛**

**بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.84 الصادر في 20 من رمضان 1436 (07 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 112.14 المتعلق بالعمالات والأقاليم ولاسيما المادة 97 منه؛**

**وبناء على المرسوم رقم 401.67 الصادر بتاريخ 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتدادات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه؛**

**وبناء على المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) بصحبه شروط ترقى موظفي البوالة في الدرجة أو الإطراف حسبما وقع تغييره وتتميمه؛**

**وبناء على مرسوم وزارة تحديث القطاعات العامة رقم 2007 الصادر بتاريخ 03 مايو 2007 بصحبه كيفية تطبيق مقتضيات المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 02 ديسمبر 2005 بصحبه شروط ترقى موظفي البوالة في الدرجة أو الإطراف كما وقع تغييره وتتميمه؛**

**وبناء على الأظنة الأساسية الخاصة بالمشركين بين الوزارات؛**

**وبناء على القرارات الصادرة بصحبه شروط وإجراءات وبرامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجات المحددة في الجدول أسفله:**

**بناء على المرسوم رقم 2.20.631 القاضي بمدية حالة الطوارئ الصحية مسارة أجراء التراب الوطني الة ناية 10 نونبر 2020 لمواصلة فيروس كورنا. وبناء على مقتضيات مرسوم السيد رئيس الحكومة رقم 16/2020/10/07 بتاريخ 2020/10/07 المتعلق بتبطل مباريات التوظيف والامتحانات الكفاءة المهنية.**

**قرر ما يلي**

**فصل فرعي: يجرى يوم الأحد 08 نونبر 2020، امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لولوج الدرجات المحددة في الجدول التالي:**

| الإطار الأصلي                 | إطار الترقية                  | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |
|-------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| مصرف مساعد لوزارة الداخلية    | مصرف لوزارة الداخلية          | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |
| تتقي من الدرجة الثانية        | تتقي من الدرجة الأولى         | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |
| تتقي من الدرجة الثالثة        | تتقي من الدرجة الثانية        | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |
| مساعد إداري من الدرجة الثالثة | مساعد إداري من الدرجة الثانية | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |
| مساعد تتقي من الدرجة الثالثة  | مساعد تتقي من الدرجة الثانية  | شروط ولوج الامتحان | المناصب المتبارية بمثلها | آخر أجل لإيداع الترشيحات | مكان إجراء الامتحان |

N°8174 /PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
أقليم خنيفرة  
المجلس الجماعي الترابي الخنيفرة  
عدد: 113/ج.أ.م.ب/2020

**قرار رئيس المجلس الجماعي للتيف يقضي بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد اداري الدرجة الثانية السلم 7**

**إن رئيس مجلس جماعة التيف**

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 صادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالمجامع.
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58-008 بتاريخ 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم الملكي رقم : 67 401 الصادر في : 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتدادات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم : 738-2-77 بتاريخ 13 شوال 1397 الموافق لـ: 27 شتنبر 1977 بميثاقية النظام الخاص بموظفي الجماعات المحلية.
- بناء على المرسوم رقم 2.04-403 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد شروط ترقى موظفي البوالة في الدرجة أو الإطراف حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم 1367-2-05-1 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تقديمت وتقييم موظفي الإدارات العمومية.
- بناء على المرسوم رقم 10-453-2 الصادر في 20 ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات.
- بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 11-2275-1 الصادر في جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بخصوص شروط وإجراءات وبرامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة : مساعد اداري من الدرجة الثانية
- و بناء على رسالة السيد وزير الداخلية رقم 691 بتاريخ 04 أبريل 2016 حول تنبير الموارد البشرية للجماعات الترابية.

**يقرر ما يلي \***

- الفصل الأول:** تنظم يوم **07 نونبر 2020** على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة الترابية التيف امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7.
- الفصل الثاني:** يفتح الامتحان في وجه الموظفين المتميزين لمزايا جماعة التيف ،والمترشحين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية يهدف الصفة إلى غاية اجراء اول اختبار من اختبارات الامتحان ويحدد عدد المناصب المتباري في شأنها في منصب واحد في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط التنظيمية.
- الفصل الثالث:** على الموظفين الراغبين في المشاركة أن يقدموا بإيداع طلبات الترشيح بالجماعة "مكتب الضبط" ويحضر يوم **30 أكتوبر 2020** على الساعة الرابعة والنصف مساء كآخر أجل لقبولها.

التيف في ٠٨ شتنبر 2020

N°8175 /PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
أقليم خنيفرة  
المجلس الجماعي الترابي الخنيفرة  
عدد: 111/ج.أ.م.ب/2020

**قرار رئيس المجلس الجماعي للتيف يقضي بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7**

**إن رئيس مجلس جماعة التيف**

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 صادر في 20 من رمضان 1436 (7 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالمجامع.
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58-008 بتاريخ 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بشأن النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية، كما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم الملكي رقم : 67 401 الصادر في : 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتدادات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم : 738-2-77 بتاريخ 13 شوال 1397 الموافق لـ: 27 شتنبر 1977 بميثاقية النظام الخاص بموظفي الجماعات المحلية.
- بناء على المرسوم رقم 2.04-403 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) المتعلق بتحديد شروط ترقى موظفي البوالة في الدرجة أو الإطراف حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم 1367-2-05-1 الصادر في 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تقديمت وتقييم موظفي الإدارات العمومية.
- بناء على المرسوم رقم 10-452-2 الصادر في 20 ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص ببيئة المساعدين التقنيين المشتركة بين الوزارات.
- بناء على قرار الوزير المنتدب لدى الوزير الأول المكلف بتحديث القطاعات العامة رقم 11-2275-1 الصادر في جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بخصوص شروط وإجراءات وبرامج امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة : مساعد تقني من الدرجة الثانية
- و بناء على رسالة السيد وزير الداخلية رقم 691 بتاريخ 04 أبريل 2016 حول تنبير الموارد البشرية للجماعات الترابية.

**يقرر ما يلي \***

- الفصل الأول:** تنظم يوم **14 نونبر 2020** على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة الترابية التيف امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية السلم 7.
- الفصل الثاني:** يفتح الامتحان في وجه الموظفين المتميزين لمزايا جماعة التيف ،والمترشحين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية يهدف الصفة إلى غاية اجراء اول اختبار من اختبارات الامتحان ويحدد عدد المناصب المتباري في شأنها في منصب واحد في حدود 13 % من عدد الموظفين المستوفين للشروط التنظيمية.
- الفصل الثالث:** على الموظفين الراغبين في المشاركة أن يقدموا بإيداع طلبات الترشيح بالجماعة "مكتب الضبط" ويحضر يوم **05 نونبر 2020** على الساعة الرابعة والنصف مساء كآخر أجل لقبولها.

التيف في ٠٨ شتنبر 2020

N°8176 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
DE KHENIFRA  
CERCLE D'AGUELMOUSS  
CAIDAT DE MOULAY  
BOUAZZA  
COMMUNE DE  
MOULAY BOUAZZA  
ARRÊTE N° :  
17 du 01 Octobre 2020  
Portant organisation  
d'examen d'aptitude  
professionnelle pour

L'accès aux divers grades  
Le Président de la commune de Moulay Bouazza : ( /u le dahir n° : 1.58.008 du 4 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique tel qu'il a été modifié et complété  
( /u le dahir n° 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (7 Juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° : 113-14 relative aux communes.

( /u le décret royal n° : 401-67 du 13 Rabia I 1387 (22 Juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques, tel qu'il été complété et modifié.  
( /u les décrets portant statut particulier du corps interministériel des adjoints administratifs et des adjoints techniques.  
( /u le décret n° : 2.77.738

du 13 Chaoual 1397 (27-septembre 1977) portant statut particulier du personnel communal  
( /u le décret n° :2-04-403 du 29 Chaoual 1426 (2 décembre 2005) fixant les modalités d'avancement de grade et de cadre des fonctionnaires de l'état.  
( /u le décret n° : 2.05.1367 du 29 Chaoual 1426 (02.12.2005) fixant la procédure de notation et d'évaluation des fonctionnaires des administrations publiques.  
( /u les arrêtés du ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la modernisation des secteurs publics fixant les conditions, mesures et programmes de concours d'aptitude professionnelle pour l'accès aux grades des adjoints administratifs 1eme grade , des adjoints administratifs 2eme grade et des adjoints techniques 2eme grade.

vrier 2019), portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement.  
□ Vu le Décret n°2-04-563 du 05 Kaada 1429 (04 novembre 2008), relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu le Décret n°2-04-564 du 05 Kaada 1429 (04 novembre 2008), fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la Circulaire conjointe n° D1998 du 17 mars 2009, du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu l'Arrêté du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement chargé de l'Eau et de l'environnement et du Ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 07 Rabii I 1432 (22 février 2010) fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la Circulaire Ministérielle n°21594 du 14 décembre 2011, fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique, relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la demande déposée par Monsieur le Directeur de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de La Logistique et de l'Eau à Tiznit via la plateforme cri-invest, concernant l'ouverture de l'enquête publique, relative au projet d'assainissement liquide des douars Taghaout, Tlat Nesma et Ait Saïd à la Commune Territoriale de Tasrirt.

durant vingt (20) jours qui sont la durée de l'enquête publique.

• Article 3 : Les habitants concernés par l'enquête publique dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, sont les habitants de la Commune Territoriale de Tasrirt.

• Article 4 : La commission chargée de l'enquête publique est composée de MM:

- Le caïd du Caïdat Ammelme; président.

- Le président de la Commune de Tasrirt;

- Le représentant du centre régional d'investissement de la région de souss massa à Agadir

- Le représentant de la Direction Régionale de l'Energie et des Mines à Agadir ; membre. membre.

- Le représentant de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa à Agadir ; membre.

- Le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de Souss Massa à Agadir ; m e m - bre.

- Le représentant de la Direction Provinciale de l'Equipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau à Tiznit; membre

- Le représentant de la Direction Provinciale de l'ONEE (Branche Eau) à Tiznit; membre.

- Le représentant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification à Tiznit; membre.

- Le représentant de la Délégation Provinciale de la Santé à Tiznit; m e m - bre.

- Le représentant de la Division de l'Urbanisme et de l'Environnement à la Province de Tiznit membre.

- Le représentant de la Division des Affaires Rurales à la Province de Tiznit ; membre.

Le président de la commission peut inviter aux travaux de cette commission, toute personne ou entité publique ou privée pouvant aider la commission dans sa tâche.

• Article 5 :

A l'expiration de la durée de l'enquête publique, le président de la commission ferme le (s) registre(s) confié(s) à ce sujet et organise une réunion avec les membres, après leurs signatures sur ce(s) registre(s). La commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations contenues dans le(s) registre(s) et le transmet à la commission régionale des études d'impact sur l'environnement dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de son élaboration.

• Article 6 : L'application de cet arrêté sera confiée au président de la commission locale chargée d'organiser l'enquête publique du projet entrant dans sa compétence territoriale.

N°8171 /PA

**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**

**CAISSE POUR LE FINANCEMENT  
ROUTIER**

**DIRECTION REGIONALE  
DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU REGION  
BENI-MELLAL- KHENIFRA**

**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET  
DE L'EAU DE KHOUBRIGA**

**Objet : Travaux de construction de la RP 3527 reliant Sidi Nafati à Ousd Grou par Douar Saadiin du PK 08+000 au PK 40+000- Province de Khouribga.-**

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° KG 04/2020/ CFR**

**Ouverture des plis le 05/11/2020 à 11h00mn**

Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

**: Travaux de construction de la RP 3527 reliant Sidi Nafati à Ousd Grou par Douar Saadiin du PK 08+000 au PK 40+000- Province de Khouribga.-**

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BEN-MELLAL-KHENIFRA, représenté par la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être consulté à l'adresse suivante [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma) ou peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire de la soumission est fixé à la somme de :  
**Trois Cent Quatre Vingt Dix Mille dhs 00 cts (390 000.00 dhs);** il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga est fixée à la somme de :  
**Vingt Six Million Cent Soixante Dix-Sept Mille Six Cent Soixante Dix-Huit dhs Quarante cts (26 177 678.40 dhs);**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Il est prévu une visite des lieux le 27/10/2020 à 10h00mn (rendez-vous au siège de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga). Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR                              | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES   |
|--------------------------------------|--------|--|
| (Travaux routiers et voirie urbaine) | 2      | -B1 (Travaux de terrassements routiers courants)<br>-B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement)<br>-B5 (Assises non traités et conduits superficiels) |

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

**NB :** Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)

N°8172 /PA

( /u le décret n° : 2.77.738

**ARRETE**

Article I : Sera organisé le 26 novembre 2020 des examens d'aptitude professionnelle ; au titre de l'année 2020 ; pour accéder aux grades des adjoints administratifs 1eme grade , des adjoints administratifs 2eme grade et des adjoints techniques 2eme grade ;  
Ouverts aux grades des adjoints administratifs 2eme grade, des adjoints administratifs 3eme grade et des adjoints techniques 3eme grade relevant de cette commune et résidant au mois six (6) ans d'ancienneté en ces qualités.

Article II : Le nombre de postes budgétaires pour lesquels les candidats sont appelés à promouvoir est un (1) seul poste pour chaque grade.

Article III : Les candidats intéressés remplissant les conditions requises doivent déposer leurs dossiers de candidature, au service chargé de la gestion du personnel à la commune, avant le 23 novembre 2020.

Article IV : Le présent arrêté sera publié dans deux journaux nationaux et affiché au siège de la commune deux semaines avant le dernier délai de dépôt des dossiers de candidature.

N°8170 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Tiznit  
Secrétariat Général  
Division de l'Urbanisme et de l'Environnement  
Service Environnement  
Arrêté gubernatorial n° 106 /2020/PTZ/DUE/SE en date du 22 septembre 2020 d'ouverture de l'enquête publique, relative à l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet d'assainissement liquide des douars Taghaout, Tlat Nesma et Ait Saïd à la Commune de Tasrirt  
Le Gouverneur de la Province :

□ Vu le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424(12 mai 2003), portant promulgation de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.

□ Vu le Dahir n° 1-19-18 du 7 jourmada II 1440 (13 fé-

vrier 2019), portant promulgation de la loi n° 47-18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement.  
□ Vu le Décret n°2-04-563 du 05 Kaada 1429 (04 novembre 2008), relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu le Décret n°2-04-564 du 05 Kaada 1429 (04 novembre 2008), fixant les modalités d'organisation et de déroulement de l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la Circulaire conjointe n° D1998 du 17 mars 2009, du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement pour la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu l'Arrêté du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'environnement chargé de l'Eau et de l'environnement et du Ministre de l'Economie et des Finances n° 636-10 du 07 Rabii I 1432 (22 février 2010) fixant les tarifs de rémunération des services rendus par l'administration afférents à l'enquête publique relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la Circulaire Ministérielle n°21594 du 14 décembre 2011, fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique, relative aux projets soumis aux études d'impact sur l'environnement.  
□ Vu la demande déposée par Monsieur le Directeur de la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de La Logistique et de l'Eau à Tiznit via la plateforme cri-invest, concernant l'ouverture de l'enquête publique, relative au projet d'assainissement liquide des douars Taghaout, Tlat Nesma et Ait Saïd à la Commune Territoriale de Tasrirt.

Décide • Article 1 : L'ouverture d'une enquête publique le 28 octobre 2020 au siège de la Commune Territoriale de Tasrirt, relative au projet d'assainissement liquide des douars Taghaout, Tlat Nesma et Ait Saïd à la Commune Territoriale de Tasrirt, présenté par la Direction Provinciale de l'Equipement du Transport de La Logistique et de l'Eau à Tiznit.

• Article 2 : Le dossier de l'enquête publique joint cet arrêté et le (s) registre(s) élaboré(s) pour l'accueil des observations et propositions des habitants concernés est (sont) déposé (s) au siège de la Commune Territoriale de Tasrirt durant vingt (20) jours, qui est la durée de l'enquête. Cet arrêté reste affiché au siège de la Commune Territoriale de Tasrirt durant quinze (15) jours avant l'ouverture de l'enquête publique et aussi

durant vingt (20) jours qui sont la durée de l'enquête publique.

• Article 3 : Les habitants concernés par l'enquête publique dans la limite de la zone d'impact du projet soumis à l'étude d'impact sur l'environnement, sont les habitants de la Commune Territoriale de Tasrirt.

• Article 4 : La commission chargée de l'enquête publique est composée de MM:

- Le caïd du Caïdat Ammelme; président.

- Le président de la Commune de Tasrirt;

- Le représentant du centre régional d'investissement de la région de souss massa à Agadir

- Le représentant de la Direction Régionale de l'Energie et des Mines à Agadir ; membre. membre.

- Le représentant de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa à Agadir ; membre.

- Le représentant de la Direction Régionale de l'Environnement de Souss Massa à Agadir ; m e m - bre.

- Le représentant de la Direction Provinciale de l'Equipement et du Transport de la Logistique et de l'Eau à Tiznit; membre

- Le représentant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification à Tiznit; membre.

- Le représentant de la Délégation Provinciale de la Santé à Tiznit; m e m - bre.

- Le représentant de la Division de l'Urbanisme et de l'Environnement à la Province de Tiznit membre.

- Le représentant de la Division des Affaires Rurales à la Province de Tiznit ; membre.

Le président de la commission peut inviter aux travaux de cette commission, toute personne ou entité publique ou privée pouvant aider la commission dans sa tâche.

• Article 5 :

A l'expiration de la durée de l'enquête publique, le président de la commission ferme le (s) registre(s) confié(s) à ce sujet et organise une réunion avec les membres, après leurs signatures sur ce(s) registre(s). La commission élabore le rapport de l'enquête publique sur la base des observations contenues dans le(s) registre(s) et le transmet à la commission régionale des études d'impact sur l'environnement dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de son élaboration.

• Article 6 : L'application de cet arrêté sera confiée au président de la commission locale chargée d'organiser l'enquête publique du projet entrant dans sa compétence territoriale.

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE  
 DE LA SANTE  
 DIRECTION REGIONALE  
 DE TANGER- TETOUAN  
 ALHOCEIMA  
 DELEGATION DE LA  
 PROVINCE  
 DE TETOUAN  
 AVIS D'APPEL  
 D'OFFRES OUVERT  
 N° 21/2020 du  
 09/11/2020  
 SEANCE PUBLIQUE  
 Le 09 novembre 2020 à 12h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:  
 Objet : Achat de prothèses pour les malades handicapés destinées au centre régional de médecine physique et de rééducation

à Tétouan.  
 le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5 000,00 dhs)  
 L'estimation du cout des fournitures établie par l'administration est détaillée comme suite :  
 Cent quarante cinq mille quatre vingt quatorze TTC (145 194,00dhs TTC).  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31

du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013).  
 Les concurrents peuvent :  
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - soit les déposer électroniquement au portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la

Santé à la province de Tétouan au plus tard le 05/11/2020 avant 15h00.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
**N°8166 /PA**  
 ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE LA SANTE  
 DIRECTION REGIONALE DE TANGER-TETOUAN  
 ALHOCEIMA  
 DELEGATION DE LA PROVINCE DE TETOUAN  
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
 N° 06/2020 du 09/11/2020  
 SEANCE PUBLIQUE  
 Le 09 novembre 2020 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalek Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour:  
 L'achat de fournitures orthopédiques, destinées au

centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.  
 le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5 000,00 dhs)  
 L'estimation du cout des fournitures établie par l'administration est détaillée comme suite : Cent quarante quatre mille neuf cent trente trois dirhams et 60 cts TTC (144 933,60dhs TTC).  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013).

Les concurrents peuvent :  
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - soit les déposer électroniquement au portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan au plus tard le 05/11/2020 avant 15h00.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article 8 du règlement de consultation.  
**N°8167 /PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**

**DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU REGION BENI-MELLAL- KHENIFRA**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE KHOIRIBGA**

**Objet : Travaux de construction de la RP3521 reliant Ouled Fannan à la RR 311 par Sidi Abd Ennour du PK 0+000 au PK 8+000- Province de Khouribga-**

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° KG 03/2020/ CFR**  
**Ouverture des plis le 05/11/2020 à 10h00mn**

Le 05/11/2020 à 10h00mn il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

**Travaux de construction de la RP 3521 reliant Ouled Fannan à la RR 311 par Sidi Abd Ennour du PK 0+000 au PK 8+000- Province de Khouribga-**

La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de BEN-MELLAL-KHENIFRA, représenté par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga.

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être consulté à l'adresse suivante [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma) ou peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire de la soumission est fixé à la somme de :  
**Cent Quarante Cinq Mille dhs 00 cts (145 000,00 dhs)**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga est fixée à la somme de :  
**(9 823 460,40 dhs) TTC - Neuf Millions Huit Cent Vingt Trois Mille Quatre Cent Soixante dhs Quarante cts**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Il est prévu une visite des lieux le 27/10/2020 à 10h00mn (rendez-vous au siège de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau de Khouribga), il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR                                | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES  |
|--|--------|---|
| 1 (Travaux routiers et voirie urbaine) | 3      | - B1 (Travaux de terrassements routiers courants)<br>- B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement)<br>- B5 (Assises non traitées et enduits superficiels) |

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

**NB :** Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)

**N°8169 /PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**Objet : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots**  
 Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK87+000. Province de Tétouan.  
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK98+500. Province de Tétouan.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 49/2020/CFR**

Le **mardi 01 décembre 2020 à 11 heures**; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK 98+500 en deux lots.  
 Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000. Province de Tétouan.  
 Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500. Province de Tétouan.

La Caisse pour Financement Routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction des Routes et la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré pendant les heures ouvrables au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de :  
 Lot n°1 Deux millions dirhams (2 000 000,00 DHS);  
 Lot n°2 Deux millions dirhams (2 000 000,00 DHS).

Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

|         |   |
|---------|---|
| Lot n°1 | Cent soixante dix huit millions trois cent cinquante sept mille huit cent trois dirhams, soixante centimes toutes taxes comprises (178 357 803,60 DHS TTC). |
| Lot n°2 | Cent quatre vingt seize millions cent soixante sept mille sept cent cinquante dirhams toutes taxes comprises (196 167 750,00 DH TTC).                       |

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 8 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, sis à: 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement via le portail des marchés public ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'originale) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

| Secteur                                | Classe | Qualification  |
|--|--------|--|
| B- Travaux routiers et voiries urbaine | S      | B1: travaux de terrassement routiers courants<br>B3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement<br>B5 : Assises non traitées et enduits superficiels<br>B6 : Assises traitées et enrobés à chaud |

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation.

**NB :** Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma)

**N°8168 /PA**

**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
 Branche Eau  
**DIRECTION REGIONALE DU NORD**  
 Acquisition de tenues de travail pour le personnel de la Direction Régionale du Nord  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°144DR9/C/5/2020**  
 La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne :  
 Acquisition de tenues de travail pour le personnel de la Direction Régionale du Nord Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
 Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.  
 L'estimation du coût des prestations s'élève 264 000,00 DH TTC  
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000,00 DH  
 -Le dossier de consultation (RCDEP, RCDC, CCAFP, CCAFG, CCTP et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.  
 -Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).  
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
 - Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
 -Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
 - Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.  
 Les échantillons exigés doivent être :  
 - Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger plus tard à 14H00 heures (locale) du jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis.  
 - Soit remis à la commission d'appel d'offres au début de la séance d'ouverture des plis L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 04/11/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.  
 Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.  
**N°8160/PC**

**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
 Branche Eau  
**DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°100/DR2/2020**  
 La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne Gestion des stations de pompage et de reprise de centre production Safi (Province de Safi).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
 L'estimation du coût des prestations s'élève à 476 400,00 DH TTC.  
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 800,00 DH.  
 Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
 Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.  
 En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.  
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
 -soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
 - soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.  
 L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 12 Novembre 2020 à 09 heures 30 mn à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.  
 Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.  
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace entreprise - rubrique Achats)  
**N°8161/PC**

**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
 Branche Eau  
**DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°102/DR2/2020**  
 La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche

Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne :  
 Travaux de maintenance des équipements électriques BT et postes de transformation au niveau des ouvrages relevant du secteur de production SAFI - ESSAOÛIRA - BAHIRA (SP2/2).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.  
 L'estimation du coût des prestations s'élève à 700 680,00DH TTC.  
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 7 100,00DH.  
 Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
 Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :  
 - soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.  
 - soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, GuelizBP : 631-Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.  
 - soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.  
 L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 12 Novembre 2020 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.  
 Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.  
 Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace entreprise - rubrique Achats)  
**N°8162/PC**

**ROYAUME DU MAROC**  
 Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau,  
**DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°**  
**28/2020/DGM/SEGMA**  
 Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale  
 Le 26/11/2020 à 14 heures, il sera procédé, dans le bureau du Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'appel d'offres sur offres de prix n°28/2020/DGM/SEGMA, relatif à La maintenance du réseau de soixante-six stations météorologiques automatiques et leurs systèmes de concentration centraux (Diverses Préfectures)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))  
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :- 15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams).  
 -L'estimation des coûts du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 195 400,00 TTC (Deux Millions Cent Quatre Vingt Quinze Mille Quatre Cent Dirhams).  
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 □ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.  
 □ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;  
 □ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 □ Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et

des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.  
 Il est prévu une visite des lieux :  
 Le 03/11/2020 au site de Tit Mellilâ 10 h  
 Le 04/11/2020 au site Central de la Direction générale de la Météorologie à 10 h  
 Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
**N°8163/PA**

**Royaume du Maroc**  
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N°**  
**15/DRAO/2020**  
 Le 05/11/2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CREATION DE DEUX FORAGES D'EXPLOITATION DANS LA COMMUNE DE CHOUIHIA DANS LA PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL Oujda en lot unique.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha-

pha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 -le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille dirhams (10 000,00 DhTTC).  
 -L'estimation des coûts des prestations est de : (723 600,00) Sept Cent vingt-trois Mille six Cent dirhams TTC.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 - Oujda ;  
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.  
 -Soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de Consultation.  
**N°8164/PA**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°09/2020 - SEANCE PUBLIQUE-**

Le 23/11/2020 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayrouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 09/2020 en lot unique, ayant pour objet :

« Travaux d'Aménagement In-Site et Hors-Site du Projet de la Zone Logistique au Sud d'Ait Melloul Sis à la Commune Territoriale de Lqliaa, Préfecture d'Essgane-Ait Melloul »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.  
 Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le coût estimatif s'élève à :  
 • Cent soixante-neuf millions trois cent quarante et un mille cent quatre-vingt-dix-huit dirhams **Toute Taxes Comprises (169.341.98.00 DHS TTC)** ;  
 Montant de la caution provisoire :  
 • **2 500 000 DHS (Deux millions cinq cent mille dirhams)** ;

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :  
 - Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;  
 - Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;  
 - soit les transmettre par voie électronique via le site web [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

La date prévue pour la visite des lieux est le 05 /11/ 2020 à 11 heures, au site de la zone logistique comme indiqué dans l'article 1 du CPS ).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualifications et de classifications dans les secteurs tel que prévu par le règlement de la consultation :

| Secteur d'activité | Qualification        | Classe |
|--------------------|----------------------|--------|
| B                  | B3, B4, B5, B6, B11. | S      |
| C                  | C1, C3.              | 1      |
| J                  | J4, J6.              | 1      |
| K                  | K8                   | 1      |

La Certificat d'agrément ONEE-Branche Electricité (de type MT-BT3), en cours de validité la date d'ouverture des offres.

Tes concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification et de classification dans le secteur cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayrouane, Hassan-Rabat Tél: +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

**N°8165/PA**

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

|                   |                   |               |                      |                 |                   |                 |                  |
|-------------------|-------------------|---------------|----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|
| À PEU PRÈS        | RANCUNE           | DESSALÉ       | TINTIN               | ZÉRO            | ÉGAYÉ             | SODIUM          | CLARTÉ           |
|                   |                   | BÊTE DE SOMME | INTERROGÉ            | FIN D'ANNÉE     |                   |                 |                  |
| SANS COMPAGNIE    |                   |               |                      | OPPOSÉ À QWERTY | EN SOMME POMPELIX | EN VITESSE      |                  |
| ACCROCHAGE        |                   |               | SINGE                |                 |                   |                 |                  |
|                   |                   |               | BALAI                |                 |                   |                 |                  |
| ABÎMÂT SUCCÉDANÉ  |                   |               |                      |                 | PAGES             |                 |                  |
|                   |                   | XIÈME         |                      |                 |                   | SYMBOLE DE L'OR | PRONOM PERSONNEL |
|                   |                   | CRACK         |                      |                 |                   |                 |                  |
| PÎGE              |                   | CHEVAL FISCAL | MÉTAL PETIT DE L'OIE |                 | COBRA             |                 |                  |
| POSSESSIF         |                   |               |                      |                 | PRONOM            |                 |                  |
|                   |                   |               |                      |                 |                   |                 |                  |
| INTERR-OMPRE      | MATIÈRE PLASTIQUE |               |                      |                 |                   | PRONOM          | ROULÉS           |
| ANNONCE UNE SUITE |                   | EN SECRET     |                      | ARGENT          | ATTACHÉ           |                 |                  |
|                   |                   | SODIUM        |                      |                 | FIN DE VERBE      |                 |                  |
|                   | DRAME NIPPON      |               | FORME D'AVOIR        |                 |                   | ÉVANGÉLISTE     |                  |
| À LA MODE         |                   |               |                      |                 |                   |                 |                  |
| VIOLE             |                   |               |                      |                 |                   |                 |                  |

Solution mots flechés d'hier

|              |                        |                 |                         |              |         |                  |                    |               |             |   |                   |
|--------------|------------------------|-----------------|-------------------------|--------------|---------|------------------|--------------------|---------------|-------------|---|-------------------|
| MOUVEMENT    | CONTRE-COUP            | CHASSEUR        | DISEAU ROYAL            | BALADE       | V       | PRONOM PERSONNEL | BOURLINOISEUR      | CITRON        | POISSONNETE | B | REFUS CATEGORIQUE |
| ORGANISATION | EN PÉRIL               | ERIE            | SONGE QUARTIER DE REIMS | REVE         | EN JUIN | UI               |                    |               |             |   |                   |
| APOGÉE       |                        |                 | IMMOBILE                | ETA          |         | LE               |                    |               |             |   |                   |
| EOLIENNE     |                        |                 |                         |              |         | ET               |                    |               |             |   |                   |
| ORME         |                        |                 | MADOUT                  | EN RÉMISSION | CLOS    | T                | ULTRA VIOLET       | UV            | RÈGLE PLATE |   |                   |
| C            | RASSEMBLE              | BRIN DE PAILLE  | FETU                    | TRANCHE      | NET     |                  |                    |               |             |   |                   |
| SURNUMÉRAIRE |                        |                 |                         |              |         |                  |                    |               |             |   |                   |
| S            | QUARTIER DE CAEN       | EN PRIVÉ        | VAGUE                   | RIZ          | SS      | ENTOUÉ           |                    |               |             |   |                   |
| SLALÔME      |                        |                 |                         |              |         |                  | PANIER À FOND PLAT | ARGENT GRISON | AG          |   |                   |
| PILE         | ÉTAT BOLDU-HISTE       | NIRVANA         |                         |              |         |                  |                    |               |             |   |                   |
| OIL          | ACTE MOCÉLIGN EN AVANT | TOUT CONTRE     | ANT                     |              |         |                  |                    |               |             |   |                   |
| ENERVEE      |                        | VENUES DU MONDE | NEES                    |              |         |                  |                    |               |             |   |                   |

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentalab  
Alain Bouïthy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sâbi (Responsable)  
Myriem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secréariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laarak

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**www.ojd.ma**

### Mots croisés

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Cabataires
- 2- Habitants du Sahara - Esprit
- 3- Période - Eau de France - Coordonnant
- 4- Pâtisserie ronde - Gardé secret
- 5- En tige - Le andalou - Infinif
- 6- Pianiste français - Noïce
- 7- Parfum alimentaire - Unité alimentaire
- 8- Jaimisse - Monnaie nordique
- 9- Redrigées
- 10- En les - Ratainées

**VERTICALEMENT**

- 1- Fiefif
- 2- Manœuvres secrètes
- 3- Été capable - Maréchal croate
- 4- Cousine de la gesse - Est utile
- 5- Ecorec de charvre - Aber
- 6- Crochet - Sortis du néant
- 7- Courroux - Abréviation chrétienne
- 8- Possessif - Manipule
- 9- Ratite - Imbécile
- 10- Manche - Réfléchies

### Solution mots croisés d'hier

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |   |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
|    | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 1  | N | O | U | R | R | I | C | I | E | R  |
| 2  | A | P | R | E |   | N | O |   | S | I  |
| 3  | R | I | G | I | D | I | T | E |   | D  |
| 4  | R | U | E |   | E | T | E | U | L | E  |
| 5  | A | M | N | E | S | I | E |   | A | S  |
| 6  | T |   | T | R | I | A |   | A | N |    |
| 7  | R | E | S | I | S | T | A | N | C | E  |
| 8  | I | T |   | E | T | I | R | E | E | S  |
| 9  | C | A | S |   | A | O |   | E | U | T  |
| 10 | E | L | I | M | I | N | E |   | R | E  |

### Grilles de sudoku

**Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 9 | 4 | 5 |   |   | 8 |   |
|   | 6 | 3 |   | 2 | 8 |   | 9 | 5 |
| 5 | 7 | 8 |   | 6 |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   | 4 | 6 | 8 |
|   |   | 1 |   |   |   | 3 |   |   |
| 2 | 8 | 6 |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   | 3 |   | 9 | 4 | 6 |
| 6 | 3 |   | 5 | 1 |   | 8 | 2 |   |
| 9 |   |   | 7 | 4 | 5 |   |   |   |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 5 |   |   |   | 3 |   | 7 |   |
|   |   |   | 8 | 5 | 1 |   |   |   |
|   | 6 |   | 7 | 1 |   |   |   | 9 |
| 4 | 2 | 7 |   |   |   |   |   |   |
|   |   | 5 |   |   |   | 8 |   |   |
|   |   |   |   |   |   | 7 | 2 | 5 |
| 5 |   |   | 7 | 6 |   |   | 3 |   |
|   |   | 6 | 4 | 1 |   |   |   |   |
| 1 | 8 |   |   |   |   |   |   | 6 |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   | 6 |   |   | 7 |   | 8 |   |   |
| 2 |   |   | 5 |   |   | 3 |   |   |
| 5 |   |   | 8 | 4 |   |   |   |   |
| 8 |   |   |   |   | 4 |   | 9 |   |
|   | 5 | 2 |   |   |   | 7 | 6 |   |
|   | 9 |   | 1 |   |   |   |   | 8 |
|   |   |   |   | 6 | 8 |   |   | 2 |
|   |   | 4 |   |   | 5 |   |   | 6 |
| 8 |   | 3 |   |   |   | 4 |   |   |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
|   |   | 9 | 7 |   |   | 2 |   |   |
|   | 7 | 4 | 8 |   |   | 1 | 9 |   |
| 5 |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   | 5 |   | 8 | 6 |   |   | 4 |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6 |   |   | 3 | 5 |   | 8 |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   | 8 |
|   | 9 | 7 |   |   | 8 | 4 | 2 |   |
|   |   | 2 |   |   | 7 | 5 |   |   |

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 8 | 6 | 4 | 5 | 3 | 9 | 7 |
| 3 | 6 | 7 | 9 | 8 | 1 | 4 | 2 | 5 |
| 4 | 9 | 5 | 3 | 2 | 7 | 1 | 6 | 8 |
| 8 | 4 | 1 | 2 | 5 | 6 | 7 | 3 | 9 |
| 5 | 7 | 2 | 1 | 9 | 3 | 8 | 4 | 6 |
| 6 | 3 | 9 | 4 | 7 | 8 | 2 | 5 | 1 |
| 9 | 1 | 6 | 7 | 3 | 4 | 5 | 8 | 2 |
| 7 | 5 | 4 | 8 | 6 | 2 | 9 | 1 | 3 |
| 2 | 8 | 3 | 5 | 1 | 9 | 6 | 7 | 4 |

**Moyen**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 6 | 8 | 5 | 7 | 9 | 3 | 1 | 2 |
| 1 | 5 | 2 | 3 | 8 | 6 | 9 | 7 | 4 |
| 3 | 7 | 9 | 1 | 2 | 4 | 8 | 6 | 5 |
| 2 | 1 | 7 | 6 | 5 | 3 | 4 | 8 | 9 |
| 6 | 3 | 4 | 8 | 9 | 1 | 5 | 2 | 7 |
| 9 | 8 | 5 | 2 | 4 | 7 | 6 | 3 | 1 |
| 8 | 4 | 1 | 9 | 6 | 2 | 7 | 5 | 3 |
| 5 | 9 | 3 | 7 | 1 | 8 | 2 | 4 | 6 |
| 7 | 2 | 6 | 4 | 3 | 5 | 1 | 9 | 8 |

**Difficile**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 4 | 3 | 6 | 2 | 1 | 8 | 9 | 7 |
| 2 | 9 | 6 | 8 | 7 | 3 | 4 | 5 | 1 |
| 1 | 8 | 7 | 9 | 4 | 5 | 2 | 6 | 3 |
| 3 | 1 | 8 | 5 | 9 | 4 | 6 | 7 | 2 |
| 4 | 6 | 9 | 2 | 3 | 7 | 1 | 8 | 5 |
| 7 | 2 | 5 | 1 | 6 | 8 | 9 | 3 | 4 |
| 6 | 5 | 4 | 7 | 8 | 2 | 3 | 1 | 9 |
| 8 | 3 | 1 | 4 | 5 | 9 | 7 | 2 | 6 |
| 9 | 7 | 2 | 3 | 1 | 6 | 5 | 4 | 8 |

**Expert**

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 6 | 1 | 5 | 3 | 9 | 8 | 2 | 4 |
| 8 | 9 | 4 | 7 | 1 | 2 | 6 | 5 | 3 |
| 3 | 5 | 2 | 4 | 6 | 8 | 7 | 9 | 1 |
| 4 | 1 | 5 | 9 | 7 | 3 | 2 | 6 | 8 |
| 2 | 7 | 9 | 6 | 8 | 4 | 3 | 1 | 5 |
| 6 | 8 | 3 | 1 | 2 | 5 | 9 | 4 | 7 |
| 1 | 3 | 8 | 2 | 4 | 6 | 5 | 7 | 9 |
| 5 | 4 | 6 | 3 | 9 | 7 | 1 | 8 | 2 |
| 9 | 2 | 7 | 8 | 5 | 1 | 4 | 3 | 6 |



# Le MAS retrouve la cour des grands



Avant même que ne débute le match MAS-WST, ce vendredi 9 octobre 2020, rencontre comptant pour la 30ème journée de la Botola Pro 2, l'avenue Hassan II était envahie par des centaines de jeunes supporters drapés de banderoles jaune et noir.

Dès la fin du match, c'est la ruée vers le mythique stade Hassan II pour célébrer un retour parmi l'élite attendu depuis l'automne 2016.

Une immense joie exprimée non seulement à travers les artères et les réseaux sociaux, mais également dans les chaumières et les commerces de la médina.

Quatre ans après sa relégation en division inférieure, le MAS retrouve sa place naturelle parmi les «grands».

Des retrouvailles précédées d'échecs malgré les centaines de millions dépensés en achats de joueurs, de primes, de concentrations et d'engagements d'entraîneurs qualifiés pour réussir la remontée.

Quatre ans marqués par le combat de titans mené par l'ex-président Ahmed Memissi pour résister aux attaques de ceux qui étaient opposés à sa politique à la tête du club.

Lors de la saison 2018/2019, le revenant Marwane Bennani échoue lui aussi malgré une promesse ferme de réussir là où son prédécesseur s'est arrêté. Trois saisons de tensions et de déchirements qui ont empêché le MAS de redevenir ce grand qu'il fut en 2011/2012 lorsqu'il remporta ce triple resté dans les annales, Coupe de la CAF, Super Coupe d'Afrique et Coupe du Trône avec le

duo Taoussi/ Bennani.

Il a fallu l'arrivée du jeune Ismail Jamaï pour que le MAS voit enfin le bout du tunnel, malgré la qualité des adversaires comme le Chabab de Mohammadia, Dchira, RAC, etc.

Après s'être séparé de Mounir Jaouani vite remplacé par Aziz Slimani, les dirigeants fassis firent entrer le groupe dans une longue concentration. Une démarche ciblée qui permit à l'équipe de bien négocier les 4 derniers matches décisifs (3 victoires et 1 nul). Que pouvait-on espérer de mieux ?

Du coup, le fils et ex-joueur du club, Aziz Slimani, est en droit de rentrer dans l'histoire du club comme l'entraîneur qui a su galvaniser le vestiaire pour réussir le difficile pari du retour en première division.

M. Bettache

## Le SCCM, champion de D2 et promu en D1

Le Chabab Mohammadia a été sacré champion de la Botola Pro D2 de football, synonyme d'accession à la première division D1, au terme de sa victoire (3-1) à l'extérieur face au Tihad Casablanca, vendredi pour le compte de la 30è et dernière journée.

Le club de la ville des fleurs a clôturé ainsi la saison en beauté, terminant en tête du classement général avec un total de 51 points, engrangés en 14 victoires, 9 nuls et 7 défaites.

Le deuxième sésame pour la première division de la Botola a été décroché par le Maghreb de Fès, auteur d'une victoire à domicile (2-0) devant le Wydad Témara. Le club de la ville spirituelle du Royaume a terminé en 2è position avec un total de 50 unités (13 victoires, 13 nuls, 4 défaites).

L'Olympique Dcheira, qui croyait en ses chances d'accès à la première division, n'a pas pu faire mieux qu'une 3è place avec 48 points.

De leur côté, l'Union Sidi Kacem et le Chabab Rif Al Hoceima ont quitté la Botola Pro D2 et évolueront la saison prochaine en championnat national amateurs, après avoir occupé, respectivement, les 15è (32 pts) et 16è places (27 pts).

Le Chabab Mohammadia, qui avait accédé pour la première fois à la première division du championnat national durant la saison 1960-1961, signe ainsi son retour en D1 après 18 ans d'absence, jalonnés par des performances en dents de scie. Le club, relégué en D2 en 2001, a connu une traversée de désert avant de se retrouver chez les amateurs de 2011 jusqu'en 2019. Le Chabab avait remporté la Coupe du Trône à deux reprises, en 1972 et 1975. Il avait également glané la Coupe du Maghreb des vainqueurs de coupes en 1972. En championnat national, le seul titre dans l'escarcelle du Chabab de Mohammadia a été décroché en 1980.

Sur la scène arabe, le club a été demi-finaliste de la Coupe arabe des clubs champions en 2000.



### Résultats

ASS-WAF : 0-0  
CAK-JSS : 1-1  
CJBG-KAC : 1-0  
IZK-RAC : 1-2  
MAS-WST : 2-0  
OD-CRA : 3-1  
TAS-SCCM : 1-3  
USK-KACM : 3-1

### Classement

1-SCCM : 51 pts  
2-MAS : 50 pts  
3-OD : 48 pts  
4-RAC : 46 pts  
5-JSS : 45 pts  
9-WST : 41 pts  
7-WAF : 40 pts  
8-CAK : 39 pts  
9-IZK : 36 pts  
KAC : 36 pts  
11-TAS : 35 pts  
12-KACM : 33 pts  
ASS : 33 pts  
CJBG : 33 pts  
15-USK : 32 pts  
16-CRA : 27 pts

## L'OCK et le RBM ont disputé leurs derniers matches chez l'élite

La remise du trophée au champion, le 14 octobre



Bouchra Karboubi, première femme à arbitrer un match de la Botola Pro D1.

Le Maghreb de Tétouan a renforcé sa position au classement de la Botola Pro D1 de football, en battant samedi l'Olympique de Khouribga (2-1), en match comptant pour la 30è et dernière journée.

Les locaux ont ouvert le score sur un beau tir d'Ayoub Lakhel à la 40è minute, avant que Youssef El Houari n'enfonce le clou à la 48è minute pour le club de la Colombe blanche.

Ce match a connu la désignation de la

première dame à officier un match du championnat national. L'arbitre Bouchra Karboubi n'a, d'ailleurs, pas hésité à brandir le carton rouge face à Hamza Hajji à la fin de la première période.

Réduits à dix, les joueurs du MAT ont concédé un but inscrit par Mohamed El Fakhir (58è), qui a réduit le score pour le club de Khouribga qui jouait son dernier match en Botola Pro D1.

Dans le deuxième duel du bas du classement, qui se tenait en même temps, le Raja de Béni Mellal et la Renaissance de Zemama ont fait match nul (1-1), se partageant les points de la rencontre. Le vétéran Abdessalam Benjelloun a marqué pour les Mellalis (18è) qui quittent la première division, avant que Brahim El Bahri, le joueur d'expérience des locaux, n'égalise sur penalty à la 79è minute.

Quant au Youssoufia de Berrechid, il s'est imposé à domicile, samedi, face au Difaa d'El Jadida (1-0). Les locaux sont parvenus à concrétiser leur domination au cours de la première période, en inscrivant un joli but par le biais de Soufiane Hariss

à la 20è minute de jeu, après une belle combinaison avec Zakaria Fati.

A l'issue de cette rencontre, le CAYB se hisse à la 9ème position avec un total de 36 unités, ex aequo avec le Hassania d'Agadir, aux dépens de son adversaire du jour, le DHJ, qui recule à la 10ème position (35 unités).

Dimanche, le Raja de Casablanca devait recevoir l'AS FAR tandis que le Wydad de Casablanca et la Renaissance de Berkane devaient se déplacer, respectivement, à Rabat et à Safi pour affronter le FUS de Rabat et l'Olympic de Safi.

Par ailleurs, la Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a décidé, en concertation avec la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), d'organiser la cérémonie de remise du trophée de champion de la Botola Pro D1 le mercredi 14 octobre au stade du club sacré champion.

La LNFP a fait savoir que l'horaire du coup d'envoi de cette cérémonie, organisée en coordination avec la FRMF, sera communiqué ultérieurement.

# Le Onze national déroule face au Sénégal

*Satisfecit mesuré de Vahid Halilhodzic*



Pour un match de retour à la compétition, la copie rendue par le Onze national se veut rassurante à un peu moins d'un mois de la reprise des éliminatoires de la CAN 2021. En recevant vendredi soir au Complexe sportif Moulay Abdellah de Rabat la sélection sénégalaise, l'EN est parvenue à sceller le sort de cette rencontre amicale sur le score de 3 buts à 1.

Après une année d'inactivité à cause de la pandémie du Covid-19 qui frappe toute la planète, l'EN a repris le chemin des stades avec comme premier sparring-partner, un sacré morceau, le Sénégal, vice-champion d'Afrique qui s'était présenté lors de cette opposition privé de ses deux stars, Mané et Colibaly. Deux absences de marque, certes, mais l'armada de crampons dépechée par le coach Aliou Cissé comptait d'autres stars aguerries faisant les beaux jours de nombreux clubs du Vieux Continent.

L'équipe du Maroc, version Vahid Halilhodzic, après avoir peiné au cours de ses premières sorties, a pu montrer cette fois-ci un nouveau visage en sortant un match qui laisse augurer de bonnes choses dans l'avenir. Une alchimie est créée permettant la concrétisation de phases de jeu savamment orchestrées grâce à des joueurs de la trempe d'Achraf Hakimi au four et au moulin et qui, avancé d'un cran sur le flan droit, a été déterminant au plus haut point.

D'ailleurs, c'est lui qui était à l'origine de la première réalisation après avoir servi en retrait Selim Amallah qui, sur, un tir croisé à la 10ème minute, a ouvert son compteur but avec l'EN. Cela a donné davantage de confiance aux partenaires du capitaine Ghanem Saïss qui ont continué à manœuvrer par intermittence, sauf qu'ils ont buté sur une arrière-garde agressive qui a tenu bon face aux tentatives des attaquants marocains.

Il a fallu donc attendre la seconde période pour que les Lions de l'Atlas trouvent

de nouveau la brèche suite à une succession de passes courtes entamées par Achraf Bencharki intégré en cours de jeu. Et c'est le néophyte Aymane Barkok qui a servi Youssef En-Nseyri pour doubler la mise à la 71ème minute.

Comme dit l'adage, jamais deux sans trois qui plus est face à une grosse cylindrée du football continental, un tel résultat ça n'arrive pas souvent. Ainsi, si les deux premiers buts ont été inscrits sur des actions, le troisième a été sur une balle arrêtée, botté par Hakim Ziyech, réserviste le temps de ce match, et conclue par l'autre remplaçant Youssef El Arabi (86e) en droit de se targuer de son retour gagnant en équipe nationale.

Les Sénégalais ont réussi tout de même à sauver l'honneur sur un penalty tiré par Sarr Ismaila à deux minutes de la fin de la partie et que le keeper marocain Yassine Bounou aurait pu intercepter, lui qui a sorti lors de cette opposition quelques belles parades dont un arrêt reflexe digne des gardiens de but de renommée mondiale.

Cette confrontation s'est soldée sur l'issue précitée, une victoire saluée par Vahid Halilhodzic qui dans une déclaration au site officiel de la Fédération Royale marocaine de football, frmf.ma, a indiqué que « c'était un match agréable, même s'il y avait de l'agressivité inutile. Les deux équipes se respectaient beaucoup et chacune voulait la victoire ». Tout en étant satisfait de la prestation livrée par ses poulains, le gain de la partie n'a pas empêché le sélectionneur national de soulever quelques failles dont « des déchets techniques sur des passes », avant d'ajouter qu'à l'approche de la compétition officielle, « on n'est pas encore prêt, on n'a pas encore trouvé la meilleure équipe, ni la meilleure solution ni la meilleure organisation du jeu ». Toutefois, il a tenu à préciser que « cette victoire permettra de

renforcer le moral pour progresser et atteindre un niveau pour avoir plus de succès ».

Après le test contre le Sénégal, la sélection marocaine disputera un deuxième match amical ce mardi à 19 heures toujours à l'Ensemble sportif Prince Moulay Abdellah, contre l'équipe nationale de la République démocratique du Congo qui compte dans ses rangs trois joueurs évoluant dans la Botola Pro, à savoir le Wydad Kazadi et les Rajaouis Malongo et Ngoma. Pour cette rencontre, il est fort probable que Vahid Halilhodzic procède à un turnover dans son effectif comme il l'a laissé entendre dans sa déclaration au site fédéral.

Il y a lieu de rappeler que ces deux matches amicaux entrent dans le cadre de la préparation du Onze marocain pour la reprise des éliminatoires de la CAN 2021. Dans la course pour l'édition camerounaise, le Onze national figure dans le groupe E aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir en s'imposant en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Avec un total de 4 points, le Maroc (+3) partage la pole position avec la Mauritanie (+2), devant la Centrafrique, 3ème avec 3 pts et le Burundi qui ferme la marche sans la moindre unité. Lors des prochaines journées, prévues entre le 9 et le 17 novembre, l'EN aura à défier en deux temps la sélection de Centrafrique, avant de se déplacer à Nouakchott (5ème journée) pour croiser le fer avec la Mauritanie et de boucler les éliminatoires (6ème journée) à la maison en recevant le Burundi. Les deux ultimes manches des éliminatoires sont programmées de la période allant du 22 au 30 mars 2021.

Mohamed Bouarab

## El Mezraoui rejoint l'EN Ziyech quitte le stage

Le défenseur de l'Ajax Amsterdam, Noussair El Mezraoui, a rejoint le stage de concentration des Lions de l'Atlas au Complexe Mohammed VI à Maâmoura, tandis que l'attaquant de Chelsea Hakim Ziyech a quitté la sélection, a annoncé samedi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Ziyech a quitté le stage de l'équipe nationale "afin de poursuivre son programme médical comme convenu précédemment entre les staffs médicaux de l'équipe nationale et du club anglais", a souligné la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

## Le nouveau maillot des Lions de l'Atlas

La FRMF et un équipementier sportif international ont dévoilé les nouveaux maillots domicile et extérieur des équipes nationales du Maroc pour la saison 2020/2021. Le design des nouveaux maillots s'inscrit dans le thème "Crafted from Culture", un thème adopté par l'équipementier pour cette saison sportive qui met à l'honneur la culture marocaine à travers les motifs qui rappellent la mosaïque ancestrale marocaine, a indiqué un communiqué de la FRMF.

Les nouveaux maillots représentent les couleurs du drapeau marocain. Principalement rouge avec des touches de couleur verte, le premier maillot possède un col vert boutonné et laisse apparaître un motif ton sur ton au niveau des épaules. Basé sur le même design, le deuxième modèle est blanc avec un petit col boutonné rouge et les mêmes motifs sur les épaules.

## Victoire des U20

La sélection nationale des moins de 20 ans s'est imposée face à son homologue mauritanienne (3-1), en match amical disputé samedi au Complexe Mohammed VI de football à Maâmoura.

Les trois réalisations des Lionceaux de l'Atlas ont été l'œuvre de Mohamed Amine (6e), Zakaria Derouich (40e, penalty) et Montassir Lahtimi (70e), tandis que l'unique but de la sélection mauritanienne a été signé Mohamed Sidi Ahmed (50e).

Les Lionceaux croiseront le fer mardi avec cette même sélection en amical. Cette double confrontation s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la sélection pour les prochaines échéances.

## “Prison dorée” pour les premiers touristes étrangers de retour en Thaïlande

**P**iscine privée à débordement, baignoire avec vue, lit king size : les premiers touristes étrangers attendus sur le sol thaïlandais après plus de six mois d'interdiction vont vivre une quarantaine cinq étoiles, mais ils devront se confronter à des règles de sécurité parmi les plus strictes au monde.

“Cela sera confortable, même si j'ai peur d'être angoissé à cause de l'enfermement”, dit à l'AFP Jean-François, un retraité français installé à Stockholm, qui espère venir passer l'hiver dans le royaume. “Je me demande aussi si la Thaïlande n'en fait pas un peu trop”.

Les autorités obligent les vacanciers étrangers, qui devraient arriver au compte goutte dans les prochaines semaines, à un isolement de 14 jours dans un hôtel spécialement agréé à Phuket (sud) avant de pouvoir prolonger leur séjour dans le reste du pays.

Deux tests de coronavirus, 28 prises de température, des médecins et agents de sécurité qui, depuis une “war room”, scrutent les chambres 24 heures sur 24: pour être l'un des rares complexes de l'île autorisés à accueillir ces visiteurs atypiques, le luxueux hôtel “The Senses Resort”, qui surplombe la célèbre baie de Patong, a dû se mobiliser.

Les employés ont suivi une formation à l'hôpital et ont été dotés d'équipements personnels de protection (PPE) pour livrer les repas de-



vant les portes.

Seize villas, d'une surface de 110 à 220 m<sup>2</sup>, ont été repensées afin de ne laisser que des surfaces en bois ou en plastique plus faciles à désinfecter. Des caméras de vidéosurveillance ont été installées à l'entrée de chacune d'entre elles.

“Vu les dépenses engagées, nous n'allons pas tirer beaucoup de bénéfices de cette clientèle spéciale”, estime Suppachoke Laongphet, propriétaire de l'hôtel, l'un des neuf agréés à Phuket pour le moment. Mais “il faut absolument trouver des sources de revenus pour soutenir

notre équipe et l'économie locale”.

Avant la pandémie de coronavirus, le tourisme générait 93% des revenus de Phuket, la perle de la mer d'Andaman. Aujourd'hui, 95% des hôtels et plus de 70% des commerces sont fermés, d'après les autorités locales.

D'où la nécessité de tenter de rouvrir l'île... très timidement : seuls quelque 300 touristes en provenance de Chine et de Scandinavie devraient atterrir dans les semaines qui viennent, davantage par la suite si la situation sanitaire reste sous contrôle. En cas de succès, d'autres provinces

thaïlandaises suivront ce modèle.

Passer sa quarantaine au “Senses Resort” a un coût: 4.500 euros pour une personne repas inclus, près de 16.000 pour quatre.

Seule une petite quantité de visiteurs seront intéressés par cette formule, reconnaît Kongsak Khoopongsakorn, président de la section sud de l'Association des hôtels de Thaïlande: “Ceux qui en ont les moyens et qui souhaitent résider plusieurs mois dans notre pays très sûr en matière de lutte contre le coronavirus”.

“Ce n'est pas cela qui va redres-

ser durablement l'économie thaïlandaise” tributaire du tourisme, avec un nombre record de près de 40 millions de visiteurs l'année dernière, “mais cela nous permet de patienter”. “The Senses Resort” a été homologué le 29 septembre et une vingtaine d'Indiens et d'Européens souhaitent déjà s'y placer à l'isolement.

“Même si le standing est très bien, ce sera une mini-prison dorée”, relève une Danoise de 50 ans, sous couvert d'anonymat. “Le sacrifice en vaut la peine : après on va pouvoir profiter de magnifiques couchers de soleil dans un des pays les plus sécurisés au monde”.

La Thaïlande recense moins de 3.600 cas et 59 décès liés au coronavirus. Les autorités comptent bien surfer sur cette image de destination sûre. Si un cas est repéré, la personne sera prise en charge à l'hôpital dans les 30 minutes, sa chambre désinfectée et laissée vide pendant une semaine. Si un visiteur tente de sortir de sa chambre, la police pourra intervenir dans les 15 minutes, détaille Thanchanok Pramkull, assistante commerciale au “Senses Resort”.

Une fois la quarantaine achevée, les vacanciers pourront rester de trois à neuf mois dans le royaume.

La liberté sera encore loin d'être totale: ils seront tracés grâce à des applications sur téléphone portable, a prévenu le Premier ministre Prayut Chan-O-Cha.

## Riz au poulet



### Ingrédients

4 morceaux de poulet  
1 petit oignon  
2 gousses d'ail  
une feuille de laurier  
1 c à soupe de concentré de tomate  
400 gr de tomates fraîches  
3 verres de riz (1 verre =150 ml)  
1 poignée de petits pois  
3 c à soupe d'huile  
Sel, poivre noir, paprika, coriandre en poudre  
Eau

### Préparation

Passer l'oignon et l'ail au blender  
Versez le mélange dans une poêle profonde, ajoutez l'huile d'olive  
Ajoutez les morceaux de poulet

Faire revenir un peu le mélange jusqu'à ce que ça a une belle couleur,  
Ajoutez ensuite les feuilles de laurier, le paprika, le sel, le poivre noir, et les condiments au goût  
Laissez mijoter un peu, et ajoutez les tomates passées au blender  
Ajoutez la cuillère à soupe de tomate en conserve, et laissez le tout bien revenir.  
Quand la sauce est réduite, ajoutez l'eau pour couvrir le poulet et laissez cuire.  
Quand le poulet est cuit, enlevez de la sauce et réservez.  
Ajoutez le riz et les petits pois, laissez mijoter un peu et couvrez d'eau (généralement on ajoute 2 verre d'eau pour un verre de riz)  
Laissez cuire à feu doux en couvrant la poêle.  
Servez aussitôt et bon appétit

## Le yoga et la méditation pour soulager les douleurs chroniques et la dépression

**L**e yoga et la méditation en pleine conscience peuvent aider à gérer la douleur chronique selon une nouvelle étude. L'étude s'est déroulée dans l'Oregon, et pendant huit semaines, les participants ont reçu un «enseignement intensif» en matière de méditation consciente et de hatha yoga conscient.

À la fin du cours, les participants ont rempli un questionnaire sur leur santé pour enregistrer leur perception de la douleur, de la dépression et du handicap. Ils ont vu les mesures de la dépression chuter de 3,7 points sur une échelle de 27 points. La recherche indique en effet que 89% des participants à ce cours de réduction du stress basé sur la pleine conscience (MBSR) ont signalé une amélioration des niveaux de douleur et de dépression.

«Beaucoup de gens ont perdu espoir car, dans la plupart des cas, la douleur chronique ne disparaît jamais complètement. Cependant, le yoga et la méditation consciente peuvent aider à améliorer la structure et le fonctionnement du corps, ce qui soutient le processus de guérison», explique Cynthia Marske, médecin ostéopathe des cliniques de santé communautaire de Benton et du comté de Lin.

Si la Dr Marske tient à souligner la différence entre la guérison et le traitement de la douleur chronique, c'est parce

que les résultats montrent que d'autres voies doivent être explorées. « Guérir signifie éliminer la maladie, tandis que soulager signifie devenir plus entier, a expliqué la Dr Marske. Avec la douleur chronique, la guérison implique d'apprendre à vivre avec un niveau de douleur qui est gérable. Pour cela, le yoga et la méditation peuvent être très bénéfiques. »

La pratique du yoga et de la méditation ont l'avantage de limiter la prise de médicaments antidouleur. «En fin de compte, les patients cherchent de nouvelles façons de faire face à la douleur chronique, et des traitements non pharmaceutiques efficaces sont disponibles. Nos conclusions montrent que la méditation et le yoga peuvent être une option viable pour les personnes qui cherchent à soulager la douleur chronique », souligne cette médecin ostéopathe.

D'autant que le lien entre douleur chronique et dépression est avéré. « La douleur chronique va souvent de pair avec la dépression, rappelle la Dr Marske. La méditation basée sur la conscience et le yoga peuvent aider à restaurer la santé mentale et physique d'un patient et peuvent être efficaces seuls ou en combinaison avec d'autres traitements tels que la thérapie et les médicaments.»

Les résultats ont été publiés dans le Journal of the American Osteopathic Association.